

Évaluation stratégique de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest

30 Septembre 2018

Rapport D'analyse



Projet financé par
l'Union européenne

Le présent document n'a été ni traduit ni révisé par les services linguistiques de l'O.I.P.C.-INTERPOL.

Ce rapport analytique a été établi dans le cadre du projet ENACT (*Enhancing Africa's response to transnational organized crime*) financé par l'Union européenne (UE). Le contenu de ce rapport d'INTERPOL ne peut en aucun cas être interprété comme reflétant le point de vue de l'UE.

ENACT is implemented by the Institute for Security Studies and INTERPOL,
in association with the Global Initiative Against Transnational Organized Crime



AVERTISSEMENT

La présente publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, et sous quelque forme que ce soit, sans autorisation spéciale du détenteur du copyright. Lorsque l'autorisation de la reproduire a été accordée, INTERPOL souhaiterait recevoir une copie de toute publication utilisant le présent ouvrage comme source.

INTERPOL a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, INTERPOL ne saurait être tenu responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. INTERPOL ne peut garantir que les informations contenues dans le présent document resteront valables dans l'avenir et décline toute responsabilité pour le contenu de sites Web externes mentionnés.

Le présent rapport n'a pas été officiellement révisé. Le contenu de la présente publication ne reflète pas nécessairement les vues ou les politiques d'INTERPOL, de ses Pays membres, de ses organes directeurs ou des organisations contributrices, et ne constitue en aucun cas une approbation. Les noms indiqués et les désignations employées sur les cartes n'impliquent aucune approbation ou acceptation officielle de la part d'INTERPOL. Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part d'INTERPOL, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites.

© INTERPOL 2018

Secrétariat général d'INTERPOL

200, quai Charles de Gaulle

69006 Lyon

France

Web : www.INTERPOL.int

E-mail : info@INTERPOL.int

Table des matières

Résumé	4
Principales constatations	5
Introduction	7
Champ d'étude et méthodologie.....	8
Analyse et constatations.....	8
Organisations ou réseaux criminels.....	9
Traffics et marchés illicites.....	10
Trafic de drogue	10
Criminalité financière.....	13
Traite d'êtres humains.....	14
Trafic de migrants	17
Contrefaçon de marchandises	18
Vol organisé et vol avec violence.....	19
Vol de véhicules	20
Vol de bétail	21
Œuvres d'art et patrimoine culturel	22
Criminalité de l'environnement.....	23
Piraterie maritime.....	27
Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes	28
Cybercriminalité.....	28
Armes légères et de petit calibre	29
Flux illicites de fonds et d'avoirs.....	30
Blanchiment de fonds	31
Systèmes parallèles de transfert de fonds.....	32
Conclusion.....	34
Références	36

Résumé

La criminalité organisée transnationale constitue une menace persistante dans la région de l’Afrique de l’Ouest. De ce fait, dans le cadre du projet ENACT financé par l’Union européenne, INTERPOL s’est efforcé de procéder à un inventaire et à une évaluation de la criminalité organisée dans la région afin de susciter une réponse plus stratégique de la part des services chargés de l’application de la loi.

Si les organisations criminelles internationales continuent de cibler la région, c’est en raison des importantes richesses illicites qui peuvent y être générées. Celles-ci reposent sur les possibilités offertes par les marchés illicites qui y exploitent les diverses vulnérabilités sociales et politiques, la fragilité des États, les capacités policières limitées et les problèmes de corruption.

Les organisations ou réseaux criminels internationaux opèrent dans toute la région, par l’intermédiaire de facilitateurs clés, et agrègent un grand nombre de groupes criminels qui fournissent où que ce soit des biens et des services illicites. Les groupes criminels entretiennent des liens étroits par-delà les frontières et opèrent sur divers marchés illicites, en particulier le trafic de drogue, la criminalité financière, la traite d’êtres humains, le trafic de migrants, la contrefaçon de marchandises, le vol organisé et le vol avec violence, la criminalité liée aux espèces sauvages, et la piraterie maritime. Par ailleurs, un certain nombre d’infractions de facilitation comme la cybercriminalité et le commerce des armes légères et de petit calibre favorisent la criminalité organisée partout dans la région, et s’imbriquent de façon complexe dans l’ensemble des marchés illicites mis au jour.

La criminalité organisée régionale génère d’énormes profits pour tous ses acteurs, et l’on constate d’importants flux financiers illicites interrégionaux ainsi que des transferts de profits illicites à destination de l’étranger, auxquels s’ajoute un blanchiment de fonds à l’échelle mondiale. La menace que représente la criminalité organisée en Afrique de l’Ouest est sérieuse, et pourtant les services chargés de l’application de la loi de la région manquent de capacités pour gérer ce problème complexe. Cette criminalité est sous-évaluée et échappe à la détection, mais diverses sources de données mettent en évidence les principales activités et dynamiques des groupes et réseaux actifs dans la région, auxquelles il convient de s’attaquer de manière stratégique et par le renforcement des partenariats entre les services chargés de l’application de la loi de toute la zone.

Principales constatations

- ❖ Les organisations criminelles de la région revêtent une dimension transfrontalière, et développent leurs activités au sein des diasporas afin de réduire le risque d'être détectées et poursuivies.
- ❖ Les réseaux criminels tirent parti d'un large éventail de marchés illicites en Afrique de l'Ouest, et la région est de plus en plus reliée aux marchés illicites mondiaux par l'intermédiaire de diverses organisations criminelles internationales qui ciblent spécifiquement l'Afrique de l'Ouest pour obtenir le plus de gains illicites possible, vraisemblablement en hausse dans la région.
- ❖ Un certain nombre de groupes criminels internationaux d'Europe et des Amériques ont des liens avec les marchés illicites de la région, où ils seraient actifs dans la plupart des pays (soit davantage que ce qu'indiquent les taux de détection).
- ❖ Les organisations criminelles internationales actives dans la région sont en mesure d'exploiter diverses dynamiques socioéconomiques régionales afin de maximiser leurs profits illicites, et peuvent gérer simultanément plusieurs marchés illicites en ne suscitant qu'une réponse limitée des services chargés de l'application de la loi du fait de la corruption.
- ❖ La cocaïne est la drogue qui fait l'objet du trafic le plus important en Afrique de l'Ouest et est désormais présente dans la plupart des pays de la région. La situation géographique de l'Afrique de l'Ouest – le long des principaux itinéraires de trafic, bien implantés – en fait une importante zone de transit pour les drogues qui sont acheminées depuis l'Amérique du Sud vers les marchés mondiaux, dont l'Europe.
- ❖ La traite d'êtres humains, qui prend le plus souvent la forme de travail forcé et d'exploitation sexuelle, est un problème endémique dans la région. Cependant, il échappe souvent à la vue des services chargés de l'application de la loi, qui s'intéressent surtout aux problématiques des migrations illégales.
- ❖ Le trafic de marchandises de contrefaçon est fréquent dans la région. Cette forme de criminalité est souvent la convergence de deux activités illicites : la contrebande et la criminalité financière. Ce marché criminel relie la quasi-totalité des pays de la région avec le reste du monde, les marchandises de contrefaçon étant fréquemment fabriquées dans un pays, assemblées dans un deuxième, puis acheminées illicitement par/vers un troisième.
- ❖ Le vol organisé et le vol avec violence – qui ciblent un large éventail de biens à des fins de revente – ont toujours cours dans la région. Les groupes criminels volent principalement des biens de valeur, qu'ils sélectionnent afin d'en faire ensuite le trafic.

- ❖ La violence est une composante systémique du vol organisé en Afrique de l'Ouest. Elle est en outre souvent associée à la plupart des autres marchés illicites (trafic de drogue, traite d'êtres humains et trafic d'armes à feu) afin d'exercer un contrôle sur les membres du réseau ou sur la communauté où opère le réseau criminel, ou pour se protéger contre les organisations rivales, voire contre l'action des services chargés de l'application de la loi.
- ❖ En Afrique de l'Ouest, le commerce clandestin d'espèces menacées, l'exploitation forestière non durable et la pêche illicite ont de lourdes conséquences sur le plan économique, social et environnemental, et nombreux sont ceux qui estiment que les atteintes à l'environnement sont en augmentation.
- ❖ La piraterie maritime demeure un problème pour la sécurité et le développement économique dans la région. Les attaques, les actes de piraterie et les enlèvements de membres d'équipage contre rançon ont toujours cours dans les pays de cette zone. Selon les analyses, les groupes de pirates continueront, dans un proche avenir, à attaquer des navires et leur équipage.
- ❖ Les armes à feu illicites contribuent grandement à alimenter la criminalité organisée dans la région. Ces armes, qui proviennent de sources diverses, favorisent les conflits armés, exacerbent la violence et facilitent de nombreuses activités criminelles.
- ❖ Dans une région où l'économie est traditionnellement fondée sur les espèces, un nombre considérable de transactions échappent au contrôle des organes officiels de réglementation ou des services chargés de l'application de la loi. Du fait de sa nature transfrontalière complexe et de la méconnaissance par la police des procédés utilisés, le blanchiment de fonds est une activité dont le signalement en Afrique de l'Ouest est généralement inférieur à la réalité.

Introduction

La criminalité organisée est un problème mondial, qui n'épargne aucun pays. Elle peut se définir comme des groupes d'individus agissant de concert pour générer des profits illicites. Dans toutes les régions du monde, la criminalité organisée contrôle systématiquement la plupart des aspects des entreprises criminelles. Les organisations criminelles cherchent à étendre leurs marchés et leurs services illicites partout où elles le peuvent et se livrent, dès que l'occasion se présente, à un large éventail d'activités criminelles.

Les groupes et bandes de malfaiteurs exploitent tous les aspects de la société considérés – en vertu de la loi ou par convention – comme illicites, et constituent donc une menace directe pour les pouvoirs publics et la société civile. Les organisations et les réseaux criminels mettent en danger la consolidation d'une paix et d'une stabilité politique durables, jettent le discrédit sur les institutions de l'État, entretiennent la corruption, alimentent la violence, ébranlent la démocratie et affaiblissent le potentiel économique et la croissance.

Les organisations ou réseaux criminels se constituent et s'organisent en fonction des réalités culturelles, économiques et politiques de la région où ils se trouvent. Ils emploient des méthodes différentes selon les pays dans lesquels ils opèrent, exploitant les possibilités et consolidant leur position par tous les moyens possibles.

Les organisations criminelles, quel que soit leur domaine d'action, réagissent à tout ce qui est expressément illégal au regard de toute législation et réglementation locales, et leurs

activités revêtent ainsi diverses formes et adoptent différentes normes et pratiques en fonction de l'endroit du monde où elles se trouvent. Les activités auxquelles elles se livrent dépendent des capacités d'action des pouvoirs publics, et leur acceptation varie en fonction des nécessités culturelles et individuelles. La criminalité organisée varie et adopte des systèmes et des pratiques qui diffèrent d'un pays et d'une région à l'autre.

L'Afrique n'est pas à l'abri de la criminalité organisée. Elle y est peut-être même plus exposée en raison de ses conditions socio-économiques particulières.

Du fait de la libre circulation des personnes et des biens instaurée par l'accord de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), cette région présente aujourd'hui l'un des taux de mobilité les plus élevés au monde. L'Afrique possède plusieurs caractéristiques qui attirent et favorisent la criminalité organisée, telles que : d'importantes ressources naturelles, de multiples circonscriptions politiques, des frontières poreuses – associées à des lois pénales différentes et divergentes –, de la corruption, une grande pauvreté, des problèmes liés à la sécurité et à la fragilité des États, des taux de chômage élevés chez les jeunes, et plus encore. La criminalité organisée varie et adopte donc des structures, systèmes et pratiques bien spécifiques dans la région de l'Afrique de l'Ouest, où elle présente par conséquent des défis distincts et particuliers pour les services chargés de l'application de la loi.

Pour mieux appréhender la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest et pour mieux la combattre, il est indispensable de bien comprendre son fonctionnement. Les services

chargés de l'application de la loi doivent être conscients de la façon dont elle fonctionne au niveau local et au-delà des frontières, des marchés sur lesquels elle intervient, des différentes infractions de facilitation qui sont commises, ainsi que des fonds illicites qui circulent.

C'est la raison pour laquelle le projet ENACT (Enhancing Africa's response to transnational organized crime - Améliorer la réponse de l'Afrique à la criminalité organisée transnationale) a entrepris d'évaluer la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Cette évaluation a pour objectif d'aider les services chargés de l'application de la loi à mieux comprendre comment fonctionnent les organisations criminelles et comment elles se livrent à leurs activités.

Deux versions de ce rapport existent. Ce rapport est la version publique de l'analyse principale, qui comprenait des informations policières ; là où des informations policières spécifiques ont été utilisées, ces informations ont ensuite été assainies pour être diffusées auprès du public.

Champ d'étude et méthodologie

Le principal objectif de ce rapport est de procéder à une évaluation complète de la criminalité organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest, qui comprend les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo (Figure 1). L'examen porte sur la période allant de janvier 2015 à décembre 2017.

Cette évaluation se fonde sur une analyse des données disponibles et présente des conclusions

sur la nature, l'ampleur, la dynamique et les activités actuelles de la criminalité organisée dans la région. L'évaluation qui suit donne un aperçu des principaux aspects de la criminalité organisée, à la fois les groupes actifs dans la région et les types d'activités illicites auxquelles ils se livrent.

La méthodologie employée pour cette évaluation consiste à analyser les renseignements provenant de toutes les sources disponibles. Toutes les informations recueillies ont ensuite été rassemblées. L'utilisation de diverses sources de données fournit une image plus précise de ce qui se passe dans la région. Ce n'est que lorsque diverses données sont utilisées conjointement qu'une image précise des problèmes peut émerger.

EN AFRIQUE DE L'OUEST LES ORGANISATIONS CRIMINELLES SONT DE VASTES RESEAUX DE COMPLICES, FLEXIBLES ET A LA DIMENSION TRANSNATIONALE

Des sources de données multiples permettent d'effectuer des recoupements et des vérifications ou corroborations d'informations. Toutes les sources de données ci-incluses sont combinées par l'analyse; des jugements analytiques ont été faits tout au long de l'analyse sur la base de tous les faits disponibles au moment de la rédaction.

Analyse et constatations

L'analyse qui suit est divisée en quatre parties, conformément à la stratégie de lutte contre la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité d'INTERPOL. Elle passe en revue les organisations ou réseaux criminels, les trafics et

les marchés illicites, les infractions de facilitation et les activités criminelles convergentes, et enfin, les flux illicites de fonds et d'avoirs.

Cette analyse traite en premier lieu des organisations et réseaux criminels et de leurs diverses structures et dynamiques. Elle s'attarde ensuite sur les divers marchés illicites repérés dans la région, avec un examen détaillé de chacun d'entre eux. Elle s'intéresse à la cybercriminalité en tant qu'infraction de facilitation de premier plan, et montre comment différents marchés illicites se rejoignent. Enfin, ce rapport étudie les divers flux de profits et de fonds illicites.

Nombre de ces sections sont divisées en sous-sections et organisées autour des caractéristiques et tendances dégagées lors de l'analyse.

Organisations ou réseaux criminels

Cette section s'intéresse à la dynamique des groupes identifiés comme se livrant à des activités relevant de la grande criminalité et de la criminalité organisée dans la région.

Elle souligne la manière dont les réseaux criminels nouent des liens dans toute la région et porte sur les activités dans lesquelles sont impliqués des groupes ou des bandes et comment elles restent actives et durables, compte tenu des conditions socio-économiques uniques de la région.

Dans la mesure du possible, elle attire l'attention sur certains réseaux criminels en particulier et décrit la façon dont ceux-ci se constituent et opèrent sur le plan local, régional et transnational.

Les organisations criminelles diffèrent les unes des autres par des spécificités géographiques et nationales. Elles exploitent le laxisme des autorités dans certains pays et utilisent la corruption pour mener leurs opérations.

Les organisations criminelles internationales opèrent dans le monde entier, où elles ont la mainmise sur les marchés illicites. Nombre de ces groupes ou cartels ont des liens et des activités en Afrique de l'Ouest.

Les liens qui existent entre les organisations criminelles relient la région à l'Amérique du Nord et à l'Europe. Des liens étroits ont en outre été constatés avec des organisations criminelles présentes en Amérique du Sud, en Asie et en Europe. Les organisations criminelles sont structurées de manière à favoriser la cohésion, à la hiérarchie et à la composition claire et bien définies, en particulier dans leurs pays d'origine. En Afrique de l'Ouest, cependant, ces organisations sont de vastes réseaux de complices, flexibles et à la dimension transnationale. Il semblerait en outre qu'elles étendent leurs activités jusqu'au sein des diasporas des communautés de la région, perçues comme un moyen de limiter le risque d'être repérées et poursuivies.

Il existe également dans la région des groupes criminels opérant au sein de diasporas fondées exclusivement sur des liens familiaux ou ethniques. La diaspora nigériane présente en Afrique et ailleurs a été utilisée par les réseaux criminels pour recruter des membres ou faciliter l'acheminement de biens illicites dans le monde entier.

Les données disponibles en Afrique de l’Ouest sont malheureusement insuffisantes pour établir avec certitude un lien entre les groupes d’Afrique de l’Ouest et les organisations criminelles internationales bien établies qui sévissent dans d’autres régions. Cela dit, certains de ces liens peuvent être mis en évidence par les échanges de marchandises illicites qui ont lieu dans la région.

Trafics et marchés illicites

Les réseaux criminels tirent parti d’un large éventail de marchés illicites dans la région de l’Afrique de l’Ouest. Il arrive même que les groupes terroristes s’adressent à eux pour se procurer des biens et des ressources humaines en vue de mener à bien leurs opérations.

Cette section présente les principaux marchés illicites que l’on trouve dans la région, en les classant par ordre de grandeur et de priorité. Pour montrer quels sont les trafics, les biens illicites concernés et les méthodes employées, chaque marché illicite fait l’objet d’un examen séparé et détaillé.

Même si les organisations criminelles opèrent simultanément sur plusieurs marchés, chacun d’eux est examiné séparément afin de montrer ses spécificités.

Cette section présente par conséquent les nombreux aspects ou éléments de chaque marché, à savoir les marchandises – le cas échéant –, les itinéraires de transport, les pays concernés, les principaux acteurs, les modes opératoires, etc.

La présente évaluation porte, pour la région de l’Afrique de l’Ouest, sur les marchés illicites

suivants : trafic de drogue, criminalité financière, traite d’êtres humains, contrefaçon de marchandises, vol organisé et vol avec violence, criminalité de l’environnement et piraterie maritime.

Trafic de drogue

Tous les pays de la région sont affectés par le trafic de drogues illicites et les défis liés à la disponibilité d’un éventail de stupéfiants. La région est en train de devenir une plaque tournante pour la distribution et le trafic de drogue, chaque pays étant touché à sa manière.

La situation géographique de l’Afrique de l’Ouest, la manière dont chaque pays de la région se lie, associées à des frontières poreuses, facilitent et stimulent le trafic mondial des stupéfiants.

Les télécommunications et le développement des capacités de transport et de commerce ainsi que de divers niveaux d’infrastructures financières permettent aux organisations criminelles internationales dans la région d’opérer et de blanchir le produit de leurs opérations de drogues illicites.

L’Afrique de l’Ouest est considérée comme une importante zone de transit pour les drogues acheminées de l’Amérique du Sud vers l’Europe. Les services chargés de l’application de la loi continuent de se heurter à des difficultés (manque de ressources, hausse de la demande de drogues et corruption), qui rendent la région vulnérable au trafic de drogue. Ces facteurs, associés à la situation géographique de l’Afrique de l’Ouest le long des itinéraires de trafic bien rodés et très fréquentés, rendent la région attrayante pour la criminalité organisée¹.

L'analyse montre que le trafic de cocaïne arrive à la première place en Afrique de l'Ouest. Cette drogue est suivie par l'héroïne. Le cannabis fait toujours l'objet d'un trafic entre les pays d'Afrique de l'Ouest, et est amplement cultivé dans la région.² La carte suivante donne une estimation de la route de la cocaïne à travers l'Afrique de l'Ouest:



Carte 1 : Principales routes de transbordement de l'héroïne

Outre la cocaïne et l'héroïne, la région occupe une place importante dans le trafic, la distribution et la consommation de plusieurs types de drogue, notamment le khat, méthamphétamines et d'autres substances placées sous contrôle. L'analyse met en évidence que la région a des liens avec d'autres pays dans le monde, notamment en Europe et en Asie, et que des ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest participent activement à l'acheminement, à la distribution et au trafic de drogue à destination des marchés internationaux³. La carte suivante montre comment la région de l'Afrique de l'Ouest relie le commerce de l'héroïne au reste du monde :

La situation géographique de l'Afrique de l'ouest, la manière dont chaque pays de la région se lie, associe à des frontières poreuses, facilitent et stimulent le trafic mondial des stupéfiants.



Carte 2 : Principales routes de transbordement de la cocaïne

Actuellement, seules de très rares organisations criminelles ont été repérées comme étant impliquées dans le trafic de drogue dans la région. La police recherche le plus souvent des trafiquants isolés, mais il arrive aussi que des groupes de malfaiteurs soient mis au jour. La dimension transnationale de ce marché illicite montre qu'aucun pays de la région n'est épargné et que les réseaux criminels opèrent aux niveaux local, régional et international.

L'analyse de toutes les sources indique que le Nigéria est une plaque tournante majeure du trafic de drogue dans la région. Les ressortissants nigériens sont impliqués dans des activités illicites liées aux drogues, non seulement dans la région mais aussi ailleurs dans le monde. L'agence nationale nigérienne de lutte contre les drogues (*Nigeria National Drug Law Enforcement Agency*, ou NDLEA) a fait savoir que des ressortissants nationaux (des hommes, pour la plupart) ont été remis au Nigéria pour des infractions liées aux drogues par des pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine⁴.

Certains indices montrent que l'Afrique n'est pas uniquement une région de transit pour le trafic de drogue, mais également une zone de production en pleine croissance⁵. Dans le rapport 2015 de la NDLEA, les autorités nigérianes signalaient la découverte de trois

laboratoires clandestins dans le sud-est du pays. La multiplication des laboratoires clandestins dans la région indique que les pays qui étaient auparavant de simples pôles de transit mettent aujourd'hui en place des capacités de production et pourraient devenir une nouvelle source d'approvisionnement.

Les organisations criminelles utilisent plusieurs itinéraires et méthodes de dissimulation pour introduire la drogue en Afrique de l'Ouest. Les trafiquants continuent d'expérimenter différents itinéraires combinant le transport aérien, terrestre et maritime. Les méthodes de dissimulation les plus utilisées sont internes et consistent à ingérer la drogue ou encore à la cacher dans différentes parties de véhicules, dans de faux compartiments aménagés dans des sacs, sur des individus portant une perruque et dans le double fond de casseroles⁶.

D'après de précédentes études⁷, l'Afrique de l'Ouest est une région de transit pour la cocaïne et d'autres drogues destinées aux marchés européens. La plupart des pays de cette région ont indiqué que la cocaïne arrive d'Amérique du Sud, puis traverse l'Afrique de l'Ouest avant d'arriver en Europe, qui est sa destination finale. Dans ce contexte, les pays d'Afrique de l'Ouest serviraient à la fois de point de transit et de destination du trafic de cocaïne et d'héroïne en provenance d'Amérique latine.

Des liens avec des groupes criminels asiatiques ont également été détectés dans la région et l'analyse indique aussi la présence des groupes ouest-africains impliqués dans le trafic d'héroïne et de cocaïne en Asie du Sud-Est⁸.

Des méthamphétamines ont en outre été détectées dans la région. Cette drogue peu coûteuse et facile à fabriquer est source d'importants bénéfices pour les trafiquants. En

2016, un laboratoire de production illicite a été découvert à Asaba, dans l'État du Delta, au Nigéria. Lors de cette opération, quatre ressortissants mexicains ont été arrêtés, ainsi que cinq Nigériens⁹, ce qui porte à croire que les organisations criminelles d'Afrique de l'Ouest ont des liens avec des organisations criminelles d'Amérique latine.

Outre ce lien avec des groupes de malfaiteurs en Amérique latine, le trafic de méthamphétamines en Afrique de l'Ouest est également lié à l'Asie. L'analyse montre que de nombreuses activités criminelles en Amérique latine et en Afrique de l'Ouest sont dirigées par un réseau criminel d'organisations criminelles d'Asie et d'Afrique de l'Ouest impliquées dans le trafic de méthamphétamines, lequel transite souvent par voie aérienne vers l'Asie¹⁰.

Bien qu'ils ne soient pas illicites en soi, divers médicaments sont achetés, vendus, détournés, font l'objet d'un trafic et sont fabriqués dans la région, portant ainsi préjudice aux économies ainsi qu'à la santé publique. Les médicaments placés sous contrôle – comme le Diazépam, l'Éphédrine/la Pseudoéphédrine et le Tramadol – sont utilisés dans la région en tant que stupéfiants¹¹. Le Tramadol est un antalgique à base d'opiacés qui est souvent prescrit après une intervention chirurgicale, et que l'on trouve en pharmacie. Une précédente étude avait montré que du Tramadol, aux différents dosages, était acheminé légalement ou illégalement depuis des centres de production indiens vers les marchés de consommation en Afrique de l'Ouest¹².

Criminalité financière

Chaque pays de l'Afrique de l'Ouest connaît des problèmes liés aux fraudes sous une forme ou un autre. Des crimes financiers, a la structure complexe, sont perpétrés partout, générant des profits énormes pour les syndicats criminels et tous ceux liés au crime organisé par la corruption. Divers programmes sont mis en œuvre dans les secteurs public et privé, en victimisant les communautés et les individus dans toute la région et au-delà.

Les services chargés de l'application de la loi de la région et du monde sont confrontés à des incidents graves touchant le secteur des banques, des services financiers et des systèmes de paiement, comme par exemple la duplication de carte bancaire, la fraude au paiement à distance ou encore les cyberattaques (notamment à l'aide de logiciels malveillants). Ces activités criminelles sont, de par leur nature, souvent commises via Internet et ont un impact majeur sur le secteur des services financiers (dont bancaires).

En Afrique de l'Ouest, le Nigéria est considéré comme un haut lieu de ce que l'on appelle la « fraude au président » (ou « fraude au directeur », « fraude au fournisseur » et « arnaque par messagerie »), ainsi que de l'envoi de messages électroniques frauduleux aux entreprises. Dans cette nouvelle forme de criminalité financière rendue possible par Internet, les organisations criminelles ciblent diverses entités : entreprises, organisations à but non lucratif et organismes publics. Le procédé consiste à tromper les victimes par un montage complexe à plusieurs étapes faisant appel à la technique de l'ingénierie sociale (en ce qui concerne la fraude au président), à des pirates informatiques (pour les messages

électroniques frauduleux aux entreprises), à des comptes bancaires préétablis et à des employés ayant accès aux finances de l'organisation. Le ou les auteurs peuvent ensuite tromper la victime, par exemple en se faisant passer pour le PDG/directeur/chef/fournisseur, en utilisant des comptes de messagerie falsifiés et en présentant de fausses factures, dans le but de convaincre la victime de transférer de l'argent sur un compte bancaire contrôlé par un autre malfaiteur.

Les syndicats de criminels nigériens emploient plusieurs méthodes pour attirer les victimes et ont gagné des milliards de dollars américains au cours de la dernière décennie. L'analyse suggère que cette tendance est à la hausse et que plusieurs pays de la région sont vulnérables à ce type de criminalité¹³.

Une autre escroquerie financière qui a cours dans la région est « l'escroquerie aux sentiments » ou « sextorsion », où la victime est amenée à se dénuder devant sa webcam et à pratiquer des actes sexuels. Ces actes sont enregistrés par les malfaiteurs, qui les utilisent ensuite pour faire du chantage et menacer leurs victimes. Les malfaiteurs approchent généralement leurs proies sur Internet, sous couvert d'un faux profil. Bien que cette forme de criminalité ait été constatée dans presque tous les pays de la région, l'analyse montre que la Côte d'Ivoire apparaît souvent dans cette forme de criminalité, les victimes se trouvant plus spécifiquement sur le continent américain ou en Europe¹⁴.

Dans la plupart des cas, les criminels ont développé des schémas de blanchiment d'argent et recourent à la menace, à la contrainte, à des mécanismes d'extorsion, à la falsification de documents officiels (documents de voyage, cartes diplomatiques, permis de séjour, etc.) et de cyber-attaques. Ce type de crime lie la région

au monde entier et notamment aux Amériques, en Asie et en Europe¹⁵.

Traite d'êtres humains

La traite d'êtres humains, ou traite de personnes, est une activité criminelle d'ampleur mondiale par laquelle des hommes, des femmes et des enfants sont achetés et vendus comme des marchandises et exploités à des fins diverses. Il semblerait que cette activité soit très répandue dans les pays d'Afrique de l'Ouest, certains d'entre eux s'occupant de différents aspects de ce trafic. La question de la traite des êtres humains dans la région est une source de préoccupation majeure dans la mesure où de nombreuses populations vulnérables vivent à proximité des grands centres économiques avancés et de la richesse, ce qui peut être attrayant pour ceux qui recherchent de plus grandes opportunités financières.

L'exploitation de personnes à des fins sexuelles et de main-d'œuvre continue de menacer les pays de l'Afrique de l'Ouest, mais elle reste largement sous-détectée et sous-déclarée. La détection des syndicats à travers les frontières internationales est de plus en plus difficile pour l'application de la loi, l'identification va rarement au-delà des victimes au niveau local.

Cette criminalité nécessite une logistique complexe, des efforts de recrutement, des itinéraires de trafic et des systèmes fiables pour blanchir les gains. Tous ces aspects doivent être détectés, puis ciblés pour avoir un impact sur les activités du syndicat.

La traite des personnes est généralement un type de crime difficile à détecter. Enquêter sur les effets secondaires psychologiques de la traite

des personnes sur les victimes secourues, est très difficile car souvent les victimes ne comprennent pas complètement qu'ils ont été exploités. Il s'agit d'un crime dans lequel les victimes sont trompées ou forcées contre leur volonté dans des situations où elles sont exploitées à des fins sexuelles, pour le travail ou pour le prélèvement d'organes, sans pour autant être conscientes du caractère complexe de leur situation.

Bien que le phénomène soit souvent sous-estimé, les hommes et les femmes d'Afrique de l'Ouest font également l'objet d'un trafic de main-d'œuvre. Suite aux groupements économiques et à la coopération qui existent dans la région, un nombre croissant d'habitants de la région ont quitté leur pays natal pour un meilleur avenir¹⁶. Une précédente étude montre que la majorité des personnes victimes de cette activité criminelle en Afrique de l'Ouest travaillent dans les secteurs agricole et de la pêche ; les autres sont réduites en esclavage ou exploitées sexuellement.¹⁷

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) indique que les enfants migrants non accompagnés sont fréquents en Afrique de l'Ouest et qu'ils courent souvent le risque d'être victimes d'abus, d'exploitation ou de trafic¹⁸. L'analyse montre que les groupes criminels se livrant au trafic de main-d'œuvre infantile opèrent principalement au niveau régional. Les enfants sont obligés d'aller travailler dans les villes et dans les champs de pays comme la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Nigéria et le Sénégal¹⁹.

Selon des sources publiques, le trafic de main-d'œuvre intervient souvent dans les chaînes d'approvisionnement de plusieurs industries internationales, comme par exemple le marché du cacao, approvisionné à plus de 70 % par les pays d'Afrique de l'Ouest, et à 40 % par la seule Côte d'Ivoire.²⁰

L'analyse tend à montrer que presque tous les pays de la région sont touchés par cette forme de criminalité, et il est très probable que du fait des richesses naturelles, de la porosité des frontières et de la pauvreté endémique dans la région, les enfants continueront à être forcés de travailler illégalement dans les mines d'or et dans le secteur agricole.

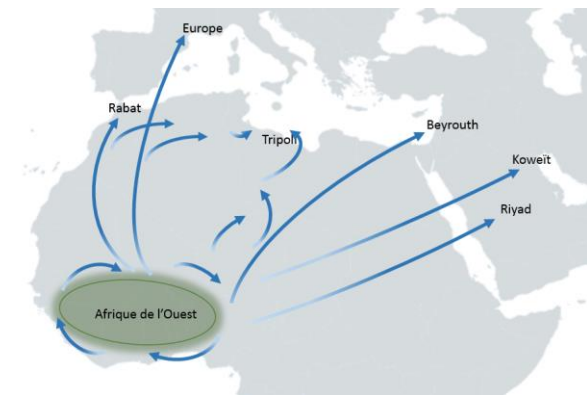
La traite des êtres humains relie l'Afrique de l'Ouest à de nombreuses destinations internationales, situées notamment en Europe, en Asie et en Afrique du Nord. Ce marché criminel est facilité dans la région, soit au niveau régional soit au sein d'organisations criminelles internationales plus vastes. Des criminels de la région ont été identifiés dans des réseaux de traite d'êtres humains liés spécifiquement à la traite de jeunes femmes vers les pays du Moyen-Orient²¹.

Il semblerait que cette activité criminelle soit présente dans d'autres pays de la région, malgré les efforts des autorités locales pour protéger les populations vulnérables contre cette forme de criminalité. Le Togo a par exemple pris une mesure de prévention contre la traite des personnes : il a émis en 2014 un avis officiel interdisant aux femmes de se rendre dans les pays du Moyen-Orient sans autorisation préalable du ministère des Affaires étrangères. L'analyse montre que les trafiquants utilisent plusieurs itinéraires et méthodes différents pour parvenir à leurs fins ; par conséquent, pour

contourner la législation togolaise, les malfaiteurs passent parfois par les pays voisins pour organiser la traite des femmes de l'Afrique de l'Ouest vers l'Asie.

La traite des êtres humains se pratique également entre les pays de la région. Il peut s'agir d'une étape intermédiaire dans le cadre d'un trafic d'ampleur transrégionale, ou d'un trafic régional à part entière, souvent lié à du travail forcé et à de l'exploitation sexuelle.

La carte suivante met en évidence les itinéraires de traite des êtres humains principalement détectés, sans toutefois inclure toutes les activités :



Carte 3 : Itinéraires de trafic d'êtres humains régionaux et internationaux

Les sources publiques semblent indiquer que les organisations criminelles profitent parfois des diasporas installées dans le reste du monde pour recruter des victimes, les déplacer et les exploiter dans le cadre de la traite des personnes. Les spécificités de ces communautés (telles que la langue et la culture) rendent leur pénétration difficile, et les groupes criminels s'en servent pour mettre en place des systèmes de protection et étendre leurs réseaux de par le monde.

Tous les pays de la région sont affectés par cette activité criminelle. Bien que la plupart des pays

soient en quelque sorte identifiés comme pays d'origine, de transit et/ou de destination, des dynamiques spécifiques sont présentes pour chaque juridiction distincte. Certains pays de la région comptent un plus grand nombre de personnes vulnérables, tandis que d'autres offrent de meilleurs itinéraires de transit. D'autres pays sont des destinations finales pour diverses activités d'exploitation. Des sources publiques citent la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, le Nigéria et le Togo comme ayant un taux de traite des personnes particulièrement élevé dans la région ²². Les personnes de ces juridictions sont régulièrement victimes de la traite et ont été découvertes comme victimes de la traite des êtres humains dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Les réseaux se livrant à la traite d'êtres humains feraient usage d'un haut degré de violence et exerceraient des violences sexuelles et sexistes (SGBV) pour intimider et menacer leurs victimes. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, des victimes ont été leurrées par de fausses promesses de travail. Or, une fois arrivées dans le pays de destination, elles se retrouvent dans une situation de complète vulnérabilité, sans argent ni permis de séjour légal. Elles sont alors à la merci totale des trafiquants.

Outre l'utilisation de faux documents de voyage, l'un des modes opératoires est le recours aux pratiques vaudou pour garantir le paiement des dettes prétendument contractées par le trafiquant pour les aspects logistiques, ainsi qu'à l'intimidation pour contraindre les victimes à se prostituer. Un autre mode opératoire mis au jour en Belgique et utilisé par les groupes criminels nigériens est le « système Yemeshe », en vertu duquel la victime (généralement une jeune fille) n'a pas de lieu fixe pour se prostituer, mais a la possibilité d'utiliser pendant quelques heures la

vitrine d'une prostituée permanente. En échange, la jeune fille doit verser la moitié de ses gains à la prostituée en place. Ce réseau criminel a visiblement des liens en Italie, où trois autres filles étaient arrivées avant d'être emmenées en Belgique²³.

Ce type de crime a un impact indirect sur la santé publique par le biais de la propagation de maladies transmissibles. Il a également un impact sur l'économie, sapant la valeur réelle de la main-d'œuvre.

La traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle est en outre liée à un large éventail d'autres activités criminelles telles que le trafic de drogue, l'extorsion, la contrainte physique et psychologique, et le blanchiment de fonds.

Compte tenu de l'étendue des frontières, souvent poreuses et des mouvements massifs de personnes d'un pays à l'autre, la migration illégale est un problème majeur pour les forces de l'ordre dans la région, bien que cette criminalité ne soit pas toujours liée à la traite des êtres humains. Il est important de noter que le trafic de migrants est considéré comme trafic d'êtres humains que lorsqu'il entraîne ou comporte une dimension de manipulation et d'abus. La migration illégale doit être traitée de manière distincte afin de traiter le trafic d'êtres humains en tant que crime violent et omniprésent, axé sur l'exploitation.

Un problème majeur dans la région est que ces problèmes sont généralement traités de la même manière et que l'exploitation est souvent négligée au profit de problèmes de migration illégale. Souvent, les services de police n'enquêtent pas davantage pour découvrir une activité potentielle de traite d'êtres humains.

Dans la région, les réseaux criminels font également du trafic de personnes originaires de la région à des fins d'immigration clandestine, principalement de jeunes femmes d'Afrique de l'Ouest qui se rendent en Europe, utilisant la Libye comme point de transit. À leur arrivée, les victimes reçoivent des faux papiers et sont forcées, sous la menace et la contrainte, à se prostituer pour rembourser leur voyage.

Trafic de migrants

Comme indiqué précédemment dans ce rapport, d'amples mouvements de population ont lieu dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a évalué à quelque 8,4 millions – soit 2,8 % de la population mondiale – le nombre de migrants qui se déplacent à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, entre les régions, à travers le continent africain et dans le monde. Par ailleurs, la région compte le plus grand nombre de migrants interrégionaux et, à une échelle moindre, de migrants prenant la direction de l'Afrique du Nord et de l'Europe²⁴.

Dans ce contexte, les pays d'Afrique de l'Ouest sont vulnérables au trafic illicite de migrants et à la migration illégale. Plusieurs sources indiquent la présence de passeurs pour franchir les frontières régionales, y compris dans les zones de libre circulation de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)²⁵.

Comme nous l'avons vu plus haut, la distinction entre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants demeure floue. Les migrants illégaux sont souvent ciblés pour être exploités par des syndicats criminels en raison de leur statut illégal dans les pays d'accueil. Les personnes au sein

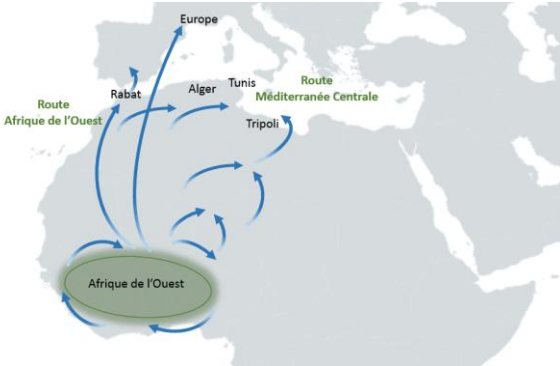
des communautés de migrants ou de la diaspora sont plus vulnérables à l'exploitation, mais souvent, les forces de l'ordre cibleront ces personnes pour des infractions d'immigration au lieu de déterminer si une exploitation est en cours. Par conséquent, la question de la migration illégale, qui implique souvent des passeurs, dissimule la question de la traite des êtres humains.

Ce type de crime relie la région à d'autres juridictions, notamment en Europe et en Afrique du Nord. Presque tous les pays de la région sont liés à ce marché criminel, que ce soit en tant que pays d'origine, de transit ou de destination. Les principaux facteurs du trafic illicite de personnes dans la région sont de nature sociale et économique: l'abandon scolaire des jeunes, pauvreté, chômage ou recherche d'une vie meilleure. Ces facteurs, combinés à la corruption et à la porosité des frontières ouest-africaines, rendent la région extrêmement vulnérable au trafic de migrants.

La situation sécuritaire dans le nord du Mali a conduit au déplacement de populations aux niveaux national et régional, et cela a eu des conséquences en matière d'immigration, de gestion des frontières et de stabilisation des communautés à l'échelle régionale. Le Niger est un pays de transit pour les migrants de la région qui tentent de gagner la Libye, ainsi que pour les migrants, sur le retour, fuyant l'insécurité dans le nord du Nigéria.

Le mode opératoire comprend notamment le recours à des passeurs (souvent originaires du même village que les victimes), l'utilisation de faux documents de voyage, l'exercice de pratiques vaudou pour menacer les victimes et garantir le remboursement de leurs dettes liées au transport, ainsi que la fourniture d'un

logement temporaire et de faux papiers. Plusieurs modes de transport sont utilisés par les malfaiteurs pour acheminer des migrants illégalement, notamment par voie aérienne, maritime et terrestre. Une autre tendance ayant été constatée dans la région consiste à franchir les frontières de nuit, afin d'éviter d'être repérés par les services chargés de l'application de la loi.



Carte 4 : Itinéraires de trafic de migrants humains régionaux et internationaux

Les sources publiques semblent indiquer l'existence d'un large éventail de nationalités impliquées dans le trafic de migrants dans la région, ce qui peut être une indication du développement des réseaux se livrant à cette activité. D'après les informations disponibles, il semblerait que les passeurs des pays d'Afrique du Nord (notamment d'Égypte, du Maroc et de Libye) recrutent des jeunes sans emploi en Mauritanie, au Sénégal, en Gambie, en Guinée, en Côte d'Ivoire et au Ghana, et les chargent de recruter des candidats à l'émigration au sein de leurs communautés²⁶.

Contrefaçon de marchandises

Les fréquentes saisies et destructions de marchandises de contrefaçon – en particulier de médicaments – par les services chargés de l'application de la loi attestent de l'importance

de cette activité criminelle dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Cette forme de criminalité est souvent la convergence entre la contrebande et la criminalité financière. Les informations dont on dispose font apparaître que les malfaiteurs ont également recours à la falsification de documents pour acheminer illicitement les produits de contrefaçon dans la région. Bien que toutes sortes de produits fassent l'objet de contrefaçon en Afrique de l'Ouest, les informations disponibles montrent que les plus fréquents sont le tabac, les aliments et les produits pharmaceutiques, ce qui a de lourdes conséquences en terme de santé publique.

Ce marché illicite lie presque tous les pays de la région avec le reste du monde. Les marchandises de contrefaçon peuvent être fabriquées dans un pays, assemblées dans un deuxième puis acheminées illicitement via un troisième.

La contrebande de médicaments de contrefaçon génère de gros flux financiers illicites et nuit à la croissance économique. D'après les sources publiques, une grande partie des produits consommés dans la région (y compris de grandes quantités de produits de contrebande) proviennent de l'économie informelle²⁷.

Le trafic de produits pharmaceutiques de contrefaçon représente un grand danger pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Cette activité illicite est source de gros revenus pour les trafiquants et leurs complices intervenant dans l'importation, le stockage, la distribution et la commercialisation. Il y a de fortes chances pour que les malfaiteurs mettent à profit ces abondantes ressources pour organiser et financer leurs activités illicites, voire les diversifier.

La contrebande de médicaments de contrefaçon génère des flux financiers illicites et nuit à la croissance économique.

Toutes les sources analysées montrent que les malfaiteurs se livrant au trafic de produits pharmaceutiques de contrefaçon procèdent en trois étapes : importation de produits dans la région (en particulier de Chine et d'Inde) ; redistribution entre les différents pays de la région grâce à la porosité des frontières ; reconditionnement au niveau local à des fins d'exportation en dehors de la région²⁸.

Il existe peu de preuves de l'existence d'organisations criminelles sur ce marché illicite. Les autorités ont indiqué que le commerce illicite de médicaments de contrefaçon était exercé principalement par des femmes qui vendent ces produits sur de vastes marchés, par exemple celui d'Adjamé Roxy en Côte d'Ivoire, qui est le plus grand marché parallèle du pays²⁹.

Bien que des groupes criminels opèrent au niveau mondial pour introduire ces produits en Afrique de l'Ouest, la destination – et sans doute la consommation – desdits produits restent régionales.

La contrefaçon de marchandises a un lien avec la plupart des autres activités criminelles telles que le trafic de drogue, la traite d'êtres humains, le vol et la criminalité de l'environnement. Bien que sous-évalué, un trafic de cigarettes illicites a lieu en Afrique de l'Ouest ; les sources publiques indiquent que la région sert de transit à ce trafic à destination de l'Afrique du Nord³⁰.

L'Organisation mondiale des douanes a indiqué qu'une saisie de plus de 220 millions de cigarettes de contrefaçon avait été opérée en 2015 au Bénin, au Ghana et au Togo, avec pour destinations le Burkina-Faso et le Niger³¹, ce qui laisse entendre que cette marchandise pénètre en Afrique de l'Ouest par les ports du Bénin, du Ghana et du Togo.

Des sources publiques ont signalé qu'au Nigéria, des cigarettes illicites arrivent du nord du pays par voie terrestre, les chauffeurs des véhicules étant appelés localement des « Yan-Pitos ». Outre des cigarettes illicites, il semblerait que ces chauffeurs transportent aussi des produits électroniques et alimentaires de contrefaçon. Une fois que les cigarettes sont arrivées dans les ports cités dans le précédent paragraphe, elles sont acheminées par la route vers le Nigéria, soit directement, soit en transitant par le Niger³². Malgré des informations peu nombreuses, il semblerait que les « Yan-Pitos » profitent de la porosité de la frontière au nord du Nigéria et recourent à la corruption pour faire entrer des marchandises de contrefaçon dans le pays.

Vol organisé et vol avec violence

Le vol de biens divers est une activité criminelle persistante en Afrique de l'Ouest. Les organisations criminelles participent régulièrement à des réseaux spécialisés dans le vol transfrontalier, qui ciblent des articles de grande valeur à des fins de contrebande, de trafic et de revente.

Le vol est un élément moteur du crime organisé, car il peut générer un capital initial pour l'achat d'autres produits illicites de grande valeur, tels que des drogues ou des armes.

Les principaux types de vols constatés dans la région concernent les véhicules, le bétail et les œuvres d'art, qui font l'objet des sections ci-après.

Vol de véhicules

Le trafic de véhicules volés en Afrique de l'Ouest présente deux facettes : le trafic international de véhicules en provenance d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord, et le trafic illicite dans toute la région. Des organisations criminelles se chargent de l'acheminement et de la revente des véhicules volés dans toute la région, souvent en liaison avec le reste du continent et du monde. Ce marché illicite fait intervenir des malfaiteurs de la région, des complices de différentes nationalités et des membres de la diaspora d'Afrique de l'Ouest vivant à l'étranger qui, tous ensemble, forment des réseaux régionaux et internationaux.

Toutes les informations évaluées indiquent que ce type de criminalité relie presque tous les pays de la région et que l'Afrique de l'Ouest constitue un débouché pour les réseaux criminels opérant dans ces pays.

Les organisations criminelles profitent de la libre-circulation des biens au sein de la CEDEAO pour déplacer facilement les véhicules volés (entiers ou en pièces détachées) d'un pays à l'autre, en utilisant des documents falsifiés ou contrefaits.

Le vol de véhicules s'accompagne presque systématiquement de violence, généralement des actes d'intimidation avec l'usage d'armes à feu. La criminalité liée aux véhicules inclut la fraude et l'utilisation de faux documents – en particulier celle de faux numéros d'immatriculation –, qui rendent toute détection difficile par les clients et les revendeurs. Par ailleurs, les organisations se livrant à cette

activité utilisent des sites Web aux activités illicites sur lesquels des acheteurs de bonne foi traitent avec des entreprises fictives, puis règlent en ligne des véhicules qui n'existent pas.

L'Afrique de l'Ouest est une plaque tournante du trafic de véhicules volés provenant d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.

Des véhicules de toutes sortes (tout terrain et d'entrée de gamme à haut de gamme) sont volés dans la région et ailleurs, pour être ensuite vendus sur les marchés illicites d'Afrique de l'Ouest ou utilisés pour mener d'autres activités criminelles (trafic de drogue, de migrants et de marchandises de contrefaçon).

L'Afrique de l'Ouest est une plaque tournante du trafic de véhicules volés provenant d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Les véhicules arrivant d'Europe sont exportés illégalement par voie terrestre et maritime, alors que ceux provenant d'Amérique du Nord arrivent principalement par la mer³³.

A l'intérieur de la région, les véhicules sont transportés par voie terrestre et franchissent parfois plusieurs frontières avant d'atteindre leur destination.

Les ports d'Afrique de l'Ouest les plus actifs pour ce marché illicite sont Tema (Ghana), Cotonou (Bénin), Lomé (Togo), Dakar (Sénégal), Nouakchott et Nouadhibou (Mauritanie). Par ailleurs, le port de Conakry (Guinée) sert d'escale pour les véhicules qui, arrivant d'Europe, sont destinés à d'autres pays de la région.



Carte 5 : Trafic de véhicules volés, routes régionales et internationales

L'accès limité ou inexistant à la base de données INTERPOL sur les véhicules automobiles volés (SMV), les frontières poreuses de l'Afrique de l'Ouest, la forte demande et aux prix élevés de ce bien dans la région sont l'un des principaux facteurs déterminants de ce marché criminel en Afrique de l'Ouest.

Vol de bétail

Le vol de bétail est un marché illicite que l'on trouve dans les zones rurales de l'Afrique de l'Ouest. Cette activité, très lucrative pour les groupes criminels, a également de lourdes conséquences sur les moyens de subsistance et le développement des communautés locales. Les malfaiteurs se livrant à cette activité opèrent généralement aux niveaux local et régional, souvent avec les pays limitrophes.

Selon des sources publiques, certains groupes terroristes (comme Boko Haram) ont parfois recours au vol de bétail pour financer leurs activités, mais aussi pour terroriser la population locale et détériorer leurs conditions de vie³⁴.

Plusieurs pays de la région – étant pays d'origine, de transit et/ou de destination des bétails volés - ont identifié le vol de bétail comme une

menace grave. Il est fort probable que les syndicats qui opèrent dans les zones rurales pour voler du bétail, ont des liens dans des pays transfrontaliers afin de les revendre dans les pays limitrophes et éviter ainsi la détection par les forces de l'ordre.

Les voleurs agissent de jour ou de nuit lorsque le bétail est dans les champs. Des rixes surviennent fréquemment entre les groupes de malfaiteurs, et des armes à feu sont souvent employées pour commettre les vols ou résoudre des différends. Plusieurs facteurs contribuent au vol de bétail dans la région. La pauvreté est l'une des principales raisons, cette activité criminelle étant source de revenus. Dans les zones rurales et isolées, le fait de détenir et de gérer du bétail peut avoir un impact sur la cohésion sociale et la subsistance des populations locales. L'accès à des armes favorise également cette activité, de même que l'insuffisance des capacités et des ressources dont disposent les services chargés de l'application de la loi pour contrôler les frontières.

Comme indiqué précédemment, la présence de groupes terroristes dans la région a eu des conséquences sur les marchés du bétail, et donc sur l'économie des villages et l'accès à la nourriture des populations. En janvier 2016, le président d'une association locale d'éleveurs de l'État de Borno, au Nigéria, a estimé que 200 000 têtes de bétail avaient été volées ; bien que ces vols ne puissent être attribués en totalité à Boko Haram, la participation de ce groupe à cette activité criminelle a eu un impact tel que les grands marchés de bétail de l'État de Borno ont été temporairement suspendus.

Des sources publiques ont en outre indiqué que Boko Haram utilise plusieurs méthodes pour tirer profit de cette activité, par exemple en créant ses propres marchés de bétail sur des territoires qu'il contrôle, ou en vendant le bétail

volé en petit nombre sur des marchés éloignés afin d'éviter d'être repéré par les services chargés de l'application de la loi, ou en cachant le bétail dans des pays voisins en vue de le vendre ultérieurement.

Œuvres d'art et patrimoine culturel

Il existe très peu d'informations sur le vol et le trafic d'œuvres d'art et d'objets culturels en Afrique de l'Ouest, et l'on estime que les signalements de cette activité sont nettement inférieurs à la réalité. Représentant l'un des aspects de la criminalité organisée dans la région, les objets artistiques et culturels peuvent

être échangés contre diverses marchandises illicites telles que des armes à feu ou des drogues. Le vol d'œuvres d'art et d'objets archéologiques est une source directe de profit et alimente également d'autres formes de criminalité ; il peut aussi avoir un lien avec le blanchiment de fonds.

Des objets culturels présentant de la valeur sur les marchés illicites peuvent être trouvés dans toute la région, notamment au Bénin, au Burkina-Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger, au Nigéria, au Sénégal, au Togo, ainsi qu'au Ghana dans une moindre mesure comme indiqué dans le tableau suivant :

	Benin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Ghana	Guinée Bissau	Mali	Niger	Nigeria	Senegal	Togo
Accessoires et bijoux	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Éléments architecturaux	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Meubles traditionnels	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Papier et parchemin / Manuscrits en cuir						✓				
Objets religieux et rituels	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sculptures	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Statues	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓
Outils et armes	✓	✓	✓		✓		✓	✓	✓	✓
Ustensiles et vaisseaux	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓

Données fondées sur les listes rouges des catégories d'objets archéologiques et d'œuvres d'art menacés de vol
Source : Conseil international des musées (ICOM).

Les objets du patrimoine culturel risquent d'être volés dans les musées et sur les sites religieux, et peuvent être exportés/importés illicitement. Les malfaiteurs peuvent aussi céder illégalement ces biens culturels et fabriquer les faux documents nécessaires à leur vente. Les groupes criminels peuvent se livrer au trafic de biens culturels faux

ou contrefaits dans le but de pouvoir financer ou développer d'autres activités illicites³⁵.

Les biens culturels sont exposés au risque de destruction et de vol lors des conflits armés ou dans les zones où des groupes terroristes sont présents. Comme décrit dans le tableau ci-dessus, on trouve au Mali de très anciens

manuscrits islamiques. Ce type de bien culturel est exposé au risque de destruction et de vol par les groupes terroristes actifs dans les pays concernés. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a signalé que plus de 4 000 des 40 000 manuscrits conservés à Tombouctou, dans le nord du Mali, avaient été brûlés ou volés, et que plus de 10 000 se trouvaient dans des conditions de conservation critiques.

Bien que le vol d'objets culturels soit souvent motivé par l'appât du gain, l'analyse semble indiquer que les groupes terroristes peuvent être intéressés par le contenu et le symbole historique des manuscrits, et donc par leur destruction. Cette action peut avoir des répercussions importantes, non seulement sur l'économie et la sécurité de la région, mais aussi sur la préservation de son patrimoine culturel et mondial^{36/37}.

Criminalité de l'environnement

L'Afrique de l'Ouest est connue depuis longtemps pour sa richesse en ressources naturelles et pour la grande diversité de sa faune et sa flore, la région possédant plus de 1 800 variétés de plantes endémiques.

Presque chaque pays de la région est menacé d'atteintes à l'environnement allant du braconnage à la chasse en passant par l'exploitation des ressources. Les nombreuses infractions liées à l'environnement et aux ressources naturelles ont des conséquences sur chaque aspect de la vie des populations.

En Afrique de l'Ouest, les atteintes à l'environnement sont commises par des organisations criminelles opérant aux niveaux local, régional et international. La région a des liens avec l'Afrique australe et orientale, l'Europe et l'Asie.

L'analyse montre que les organisations criminelles se livrant à des atteintes à l'environnement collaborent avec des malfaiteurs locaux – chargés de fournir les ressources et, dans de nombreux cas, les faux papiers s'y rapportant – et ont des liens avec des réseaux criminels régionaux et internationaux pour acheminer les espèces sauvages acquises illicitement au-delà des frontières et coordonner la vente et la distribution finale dans plusieurs pays du monde. Bien que les informations disponibles attestent de la forte implication de ressortissants de la région, des liens avec des pays asiatiques (notamment la Chine, le Viet Nam, la Thaïlande et la Malaisie) ont été mis en évidence par plusieurs sources.

Bien que ce marché ait une ampleur internationale, certains pays ont constaté que les actes de braconnage (principalement d'antilopes) ne dépassaient pas le territoire national et étaient liés à la consommation locale d'animaux sauvages.

En Afrique de l'Ouest, certains groupes de malfaiteurs vendent leurs produits acquis illicitement sur Internet et ont recours à la corruption et à l'extorsion pour mener leurs activités. Les trafiquants d'espèces sauvages agissent généralement en coordination avec un zoo illégal. Dans ce cas, un malfaiteur local fournit des animaux au propriétaire d'un zoo, fabrique de faux documents officiels puis exporte illégalement les animaux vers différents pays dans le monde.

Par ailleurs, les groupes criminels profitent de l'économie informelle de la région ainsi que de la multitude d'agences de transfert d'argent pour réaliser les transactions liées à leurs activités illicites sans passer par le système bancaire officiel.

Presque chaque pays de la région est menacé d'atteintes à l'environnement allant du braconnage à la chasse en passant par l'exploitation des ressources.

Les espèces protégées

Le braconnage des éléphants s'est accru en l'espace de dix ans, et selon la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, quelque 90 % de l'habitat de ces animaux ont été détruits en Afrique de l'Ouest. La population des éléphants dans la région ne représente aujourd'hui que 2 % de la population totale présente en Afrique (estimée entre 419 000 et 650 000 têtes)³⁸, et la région sert de zone de transit au trafic des éléphants entre l'Afrique centrale et l'Afrique orientale, à destination de l'Asie³⁹. L'Ivoire est prisé pour son utilité ornementale et sa valeur symbolique. Cette réputation a fait augmenter sa demande et, par conséquent, son prix. L'Ivoire transite généralement par les pays d'Afrique avant d'être expédié vers l'Asie ; l'Afrique de l'Ouest est à la fois une région d'origine et de transit. Plusieurs saisies opérées dans la région et dans d'autres pays – avec l'implication de ressortissants de pays d'Afrique de l'Ouest – attestent du poids de cette activité criminelle dans la région.

Les malfaiteurs expérimentent plusieurs méthodes de transport pour acheminer l'ivoire illicitement de l'Afrique de l'Ouest vers d'autres régions, notamment l'Asie et l'Europe. Cela dit, les modes de transport aérien et maritime sont visiblement les plus couramment utilisés.

Bien que le braconnage des éléphants soit généralement commis par des ressortissants

locaux équipés d'armes à feu et d'armes de fabrication artisanale, l'analyse semble montrer que des groupes criminels d'Afrique de l'Ouest ont des liens avec un vaste réseau de criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique, qui fournirait des cornes de rhinocéros et des défenses d'éléphant à des malfaiteurs au Laos, en Thaïlande et au Viet Nam⁴⁰.

En 2017, le réseau EAGLE (*Eco Activists for Governance and Law Enforcement*) a rapporté que les autorités de Côte d'Ivoire avaient démantelé une organisation criminelle impliquée dans un trafic international d'ivoire entre la Côte d'Ivoire, le Burkina-Faso, le Mali et la Guinée. Lors de cette opération, 400 pièces d'ivoire sculpté, 40 kg d'ivoire brut et 7 peaux de léopard ont été saisis, preuve de l'ampleur du réseau.

Les grands singes – une catégorie regroupant les bonobos, les chimpanzés, les gorilles et les orangs-outans – sont particulièrement menacés, et ce pour toutes sortes de raisons, dont l'autodéfense des populations locales et la perte d'habitat due à la déforestation. Cela dit, le braconnage et le trafic dont ils font l'objet sont surtout motivés par la demande de viande d'animaux sauvages, la médecine traditionnelle africaine et le marché des animaux vivants (par exemple les collectionneurs d'animaux de compagnie, les centres d'élevage, les zoos, les parcs de loisirs et les cirques)

L'analyse de toutes les sources suggère que la région sert de source au trafic de grands singes en Asie. Outre la falsification de documents officiels, les criminels recourent à la corruption, à l'extorsion de fonds et à l'utilisation de sociétés fictives pour trafiquer des grands singes.

Les pangolins sont l'espèce de mammifères faisant le plus l'objet d'un trafic, au point qu'ils sont aujourd'hui hautement menacés

d'extinction. Dans certaines régions, ces animaux ont aujourd'hui disparu ; dans d'autres, leur nombre est critique. Les pangolins sont particulièrement recherchés pour leurs écailles, mais aussi pour leur cuir et leur viande, et sont considérés comme un met fin et exotique. Leur nombre s'amenuisant du fait du trafic dont ils font l'objet, leur prix atteint des niveaux astronomiques sur le marché illicite (par exemple, plusieurs milliers de dollars le kilo dans certains pays d'Asie)⁴¹.

L'analyse montre que l'Afrique de l'Ouest est une source de pangolins faisant l'objet d'un trafic illicite en Asie, facilité par les frontières poreuses et la faible capacité de la police à contrôler les points d'entrée et de sortie, notamment les aéroports et les ports.

Un réseau criminel international spécialisé dans le trafic d'écailles de pangolin a été démantelé en Côte d'Ivoire en juillet 2017⁴² ; l'analyse montre que les malfaiteurs travaillaient en lien avec des ressortissants chinois pour expédier illégalement les écailles entre Abidjan et l'Asie.

Ce trafic s'opère généralement par voie aérienne et maritime. Les groupes criminels utilisent plusieurs techniques de dissimulation, par exemple en plaçant le produit illicite dans des caches aménagées dans des bagages, ou en le mélangeant avec un produit licite dans des conteneurs de transport et en effectuant une fausse déclaration.

Les bois précieux sont particulièrement exposés au risque d'exploitation illégale dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest. Outre son impact environnemental, l'exploitation forestière illégale a des conséquences dramatiques sur l'économie des pays de la région.

Malgré les efforts déployés par la plupart des pays de la région pour réglementer et interdire la récolte et l'exportation des bois précieux et

des essences menacées, les malfaiteurs ont mis au point différentes techniques pour tromper les autorités et échapper à leur contrôle. Les informations évaluées suggèrent que les groupes criminels utilisent des camions citernes acheminant à l'origine des produits alimentaires dans les ports ouest africains et une fois que la cargaison est déchargée, les camions sont ensuite remplis de bois.

Une autre méthode régulièrement employée est l'utilisation de fausses plaques d'immatriculation pour dissimuler la véritable identité des organisateurs du transport. Les trafiquants ont également l'habitude de transporter le bois illicite pendant la nuit pour ne pas être repérés, et utilisent des itinéraires alternatifs pour échapper au contrôle des agents forestiers.

La pêche

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est un problème de taille en Afrique de l'Ouest. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que quelque 7 millions de personnes dépendent directement de la pêche pour survivre, et que la pêche illicite dans les eaux de Mauritanie, du Sénégal, de Gambie, de Guinée-Bissau, de Guinée et de Sierra Leone se chiffre à 2,3 milliards d'USD⁴³.

Les immenses étendues côtières de l'Afrique de l'Ouest sont une aubaine pour les malfaiteurs car les espèces de poissons de la région sont très demandées et cette pêche représente beaucoup d'argent. L'arrivée des chalutiers industriels dans les eaux côtières réservées à la pêche artisanale menace la sécurité alimentaire et porte préjudice à l'emploi local. Le thon pêché, débarqué et transformé dans la région est ensuite commercialisé dans les pays développés.

Les principaux modes opératoires utilisés pour la pêche illicite en Afrique de l’Ouest sont notamment : la mise en place de tactiques pour échapper à la surveillance, par exemple perturber les systèmes électroniques de surveillance et cacher les marques distinctives et l’identité des navires ; le transbordement en mer, ce qui peut faciliter le blanchiment de poissons pêchés illégalement par le transfert des captures sur des navires cargos, qui déchargent ensuite le poisson dans des ports lointains ; les immatriculations frauduleuses, dans la région et ailleurs, pour faciliter les activités de pêche illégale dans le monde entier ; les infractions concernant les licences, par exemple en pêchant avec des licences frauduleuses ; enfin, en complicité avec le secteur artisanal, par exemple en effectuant des transbordements illégaux entre des bateaux artisanaux et des navires industriels. On sait également que les malfaiteurs transportent parfois le poisson par bateau dans des conteneurs réfrigérés à destination de l’Europe et de l’Asie⁴⁴.

Les pierres précieuses

Le diamant est l’une des nombreuses ressources naturelles de l’Afrique de l’Ouest, disponible en grande quantité. C’est aussi une marchandise à part, l’une des seules au monde à pouvoir être conservée, à être facilement transportable et à générer des richesses, tout en ne laissant absolument aucune trace.

Soucieux de réglementer le commerce du diamant et d’autres pierres précieuses, plusieurs pays de la région ont adhéré au processus de Kimberley. Actuellement, la Sierra Leone, le Libéria, la Guinée, le Togo, le Ghana, le Mali et la Côte d’Ivoire participent à son système de certification, qui réglemente toutes les activités relatives au diamant et exige l’obtention de licences.

Malgré les efforts des différents pays, la région est toujours exposée au risque d’exploitation illicite, de trafic et de commerce illégal du diamant. Des activités illicites liées au diamant ont été constatées dans tous les pays, sous une forme ou sous une autre, de même que des liens avec d’autres pays de la région et au-delà.

L’analyse des informations montre que les malfaiteurs utilisent des méthodes variées pour légaliser les diamants issus d’une exploitation illicite, comme par exemple : via la création de sociétés écrans, l’utilisation de faux documents, la corruption et la fraude financière. Les groupes criminels collaborent avec des distributeurs agréés qui commercialisent le produit illégalement à l’intérieur du pays ou à l’étranger. Une fois que le distributeur agréé achète le diamant, celui-ci entre sur le marché légal et il devient très difficile d’en suivre la trace et de détecter le caractère illégal de la transaction.

Les organisations criminelles se livrant au trafic d’or et de diamant ont recours à la fraude et opèrent aux niveaux régional et international. Aux États-Unis, le service de protection des frontières et des douanes (Customs and Border Protection) a signalé⁴⁵ que des malfaiteurs utilisent de faux certificats du processus de Kimberley émis par la Guinée, le Ghana et la Sierra Leone pour commettre des escroqueries aux avances de frais dans le monde entier. Les victimes sont généralement invitées en Sierra Leone pour voir les diamants bruts – ultérieurement évalués comme étant des faux – et reçoivent un faux certificat Kimberley. Comme l’indiquent toutes les sources d’information, les malfaiteurs continuent d’imaginer des procédés variés et de plus en plus complexes pour tromper leurs victimes⁴⁶.

L'exploitation illégale de ces ressources naturelles est parfois liée à la traite des personnes, des ressortissants de la région étant forcés à travailler dans les mines de diamant⁴⁷.

Piraterie maritime

En Afrique de l'Ouest, la piraterie maritime concerne tous les pays du Golfe de Guinée (Libéria, Côte d'Ivoire, Ghana, Togo, Bénin et Nigéria), ainsi que la Guinée et le Sénégal. Des attaques, détournements et enlèvements de membres d'équipage continuent de frapper ces pays et il semblerait, d'après l'analyse, que les groupes de pirates continueront de sévir dans un proche avenir.

Dans une région où le commerce maritime internationale est essentiel, cette forme de criminalité représente un gros danger pour la sécurité et le développement de l'économie. Selon les données du Bureau maritime international pour la période 2015 - 2017, sur les 617 cas de piraterie maritime recensés au niveau mondial (attaques effectives et tentatives), 105 concernaient l'Afrique de l'Ouest, soit 17 % de l'ensemble des actes de piraterie enregistrés dans le monde. Près de 80 % des attaques recensées dans la région ont eu lieu le long des côtes du Nigéria, suivi par la Guinée (8 %) et le Ghana (5 %)⁴⁸. En termes de transport licite, l'Afrique de l'Ouest représente 12 % de l'activité mondiale.

Dans une région où le commerce maritime international est une source capitale de revenus, la piraterie maritime représente un gros danger pour la sécurité et le développement de l'économie.

Les pirates intervenant dans les eaux de l'Afrique de l'Ouest utilisent la méthode de l'enlèvement contre rançon et attaquent les navires aussi bien à quai qu'au large, généralement de nuit. Une autre tendance ayant été mise au jour est le détournement des navires pendant plusieurs jours vers des destinations inconnues, dans le but de voler leur cargaison de pétrole et autres avoirs de valeur, après avoir désactivé les systèmes de traçage. Le pétrole est alors siphonné et stocké sur des bateaux plus petits, puis vendu au marché noir. Dans l'une ou l'autre de ces deux pratiques courantes, les pirates utilisent des armes à feu (notamment des fusils AK-47) et usent de violence, en particulier pour enlever les membres d'équipage⁴⁹.

Au Nigéria, le delta du Niger est l'un des plus vastes au monde, sur lequel naviguent des milliers de navires transportant du pétrole brut et où affluent en permanence des navires venant approvisionner le pays en pétrole raffiné. Dans ces conditions, le Nigéria est un haut lieu de la piraterie avec violence et du vol armé⁵⁰. Les pirates attaquent des pétroliers pour leur voler du pétrole brut – une opération généralement appelée « soutage illégal » –, qui peut ensuite être vendu aux raffineries du pays ou exporté illégalement vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest.

Bien que les signalements de cette forme de criminalité soient souvent en-deçà de la réalité, et que les données sur les groupes de malfaiteurs et les modes opératoires soient limitées, il semblerait que les pirates aient des liens avec des opérateurs de raffineries illégales situées sur les côtes, auxquelles ils fournissent du pétrole brut.

Toutes les sources d'information semblent indiquer que des ressortissants du Nigéria et des pays voisins (comme le Ghana, le Bénin et le Togo) sont impliqués dans les opérations de soutage illégal et de chargement du pétrole, alors que les activités de transport, de financement et de blanchiment de fonds y afférentes sont vraisemblablement menées par des malfaiteurs originaires d'autres pays, notamment d'Europe de l'Est et d'Asie^{51/52/53}.

Malgré les efforts déployés par les autorités nationales de la région pour éradiquer et prévenir cette forme de criminalité, ces pratiques vont sans doute se poursuivre. On estime que le soutage illégal de pétrole en Afrique de l'Ouest – et notamment au Nigéria – va continuer à s'accroître dans les années à venir⁵⁴.

Infractions de facilitation et activités criminelles convergentes

Cette section examine les liens entre les différentes activités relevant de la criminalité organisée et met en évidence les infractions dites de facilitation, comme le recours aux cybercapacités et aux armes à feu pour commettre divers actes criminels. Une infraction de facilitation est une infraction qui aide les organisations criminelles à se développer et à prospérer.

Certaines organisations criminelles sont actives sur plusieurs marchés illicites à la fois, et nombre d'infractions de facilitation alimentent la criminalité organisée, voire contribuent à un accroissement des profits.

Comme nous l'avons vu, le vol organisé peut être une source de revenus permettant à des groupes locaux d'acheter d'autres marchandises illicites

de grande valeur en vue de les revendre, en s'appuyant pour cela sur l'utilisation d'armes à feu et d'intimidation. Les armes à feu accroissent le degré de violence employé par les organisations criminelles pour atteindre leurs objectifs sur l'ensemble des marchés illicites. Quant à la cybercriminalité, elle élargit considérablement le champ opérationnel de ces organisations en augmentant l'éventail et la portée de leurs activités criminelles.

Ces activités varient parfois d'un pays à l'autre, mais il est nécessaire de les étudier, car il peut être important pour les services chargés de l'application de la loi de s'y intéresser et de les combattre directement afin d'empêcher d'autres acteurs de la criminalité de se développer ou de consolider leur position.

Cybercriminalité

Bien qu'étant une forme de criminalité organisée à part entière, la cybercriminalité facilite aussi le commerce illicite. Internet a bouleversé la nature des marchés illicites à travers le monde, et l'Afrique de l'Ouest n'est, à cet égard, pas une exception. Le Web offre aux individus de nouvelles façons d'entrer en contact les uns avec les autres, et facilite toutes les formes de criminalité, du trafic de drogue à la traite d'êtres humains, en passant par le blanchiment de fonds. Internet favorise également un plus haut degré d'anonymat, en rendant la détection difficile, voire impossible. Enfin, il permet aux groupes criminels de créer facilement des liens dans le monde entier, et ainsi de trouver de nouvelles victimes, d'autres malfaiteurs et de nouveaux marchés.

Le profil type d'un cybermalfaiteur en Afrique de l'Ouest est un jeune homme (âgé de 19 à 39 ans) possédant des connaissances et un savoir-faire

techniques de base, et ayant tendance à afficher ses richesses dans la vie réelle et sur les réseaux sociaux⁵⁵. L'analyse montre que les groupes de cybermalfaiteurs opérant dans la région commettent plusieurs types d'escroqueries en même temps, et qu'ils profitent de la multiplication des sociétés de transfert d'argent ainsi que de l'accès facile et anonyme à des cartes SIM.

Comme indiqué dans la section consacrée à la criminalité financière, le Nigéria est considéré comme un haut lieu de ce que l'on appelle la « fraude au président » (ou « fraude au directeur », « fraude au fournisseur » et « arnaque par messagerie »), ainsi que de l'envoi de messages électroniques frauduleux aux entreprises. Selon les renseignements disponibles, la Côte d'Ivoire est le pays où l'on trouve le plus d'auteurs de « sextorsion », principalement à l'encontre de ressortissants des Amériques et de l'Europe. Les plateformes utilisées sont surtout Facebook, mais aussi des sites Web et des réseaux sociaux comme Lovoo, Adoptauntio, Badoo, LinkedIn, etc.

Bien que ce type de crime ait été détecté dans presque tous les pays de la région, l'analyse de toutes les sources d'informations indique une prévalence d'escroqueries romantiques perpétrées par des étudiants de pays francophones vivant à Accra, Ghana.

Les attaques d'applications mobiles bancaires à l'aide de logiciels malveillants, les cyberattaques, le piratage des banques et des établissements financiers, ainsi que les attaques contre des distributeurs d'argent ont été répertoriés comme les actes de cybercriminalité que sont susceptibles de connaître les pays d'Afrique de l'Ouest dans un proche avenir.

Armes légères et de petit calibre

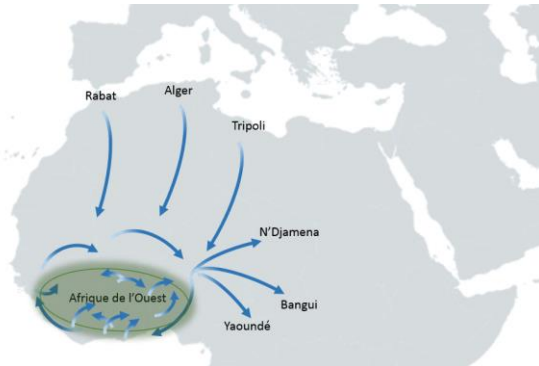
Les armes à feu et les munitions sont des produits licites qui deviennent illicites lorsqu'ils sont détournés de la chaîne d'approvisionnement légale puis commercialisés et vendus illicitement à/par des malfaiteurs. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, les armes illicites proviennent de sources diverses ; elles favorisent les conflits armés, exacerbent la violence et facilitent de nombreuses activités criminelles. La possession d'armes à feu rend les actes criminels plus violents, comme cela est aisément constaté dans les vols à main armée, les enlèvements, les détournements, ou encore dans les actes de grande criminalité comme le terrorisme, la piraterie, la traite d'êtres humains, le trafic de drogue ou les crimes contre l'humanité. Autour de 160 millions d'armes légères et de petit calibre circulent illégalement en Afrique de l'Ouest.

Les infractions les plus liées à l'usage d'armes à feu sont le vol, le vol aggravé et le vol à main armée, suivis par le trafic de drogue. En outre, dans cette région, les armes à feu sont très souvent utilisées lors des enlèvements, du soutage illégal de pétrole, du vol de bétail et des homicides. Par ailleurs, les groupes terroristes font appel aux réseaux criminels pour leur fournir les biens et les ressources dont ils ont besoin pour commettre leurs actes.

Le champ d'action des groupes armés et des organisations criminelles a changé au cours du temps dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest.

La remise en circulation des stocks d'armes de petit calibre qui étaient utilisés dans les zones de conflit demeure une source importante d'approvisionnement en armes à feu pour les malfaiteurs. Une autre méthode employée par

les groupes armés de la région pour se procurer des armes est de voler ou de prendre de force l'arsenal des armées⁵⁶.



Carte 6 : Routes principales des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest, les armes illicites proviennent de sources diverses ; elles favorisent les conflits armés, exacerbent la violence et facilitent de nombreuses activités criminelles.

En Afrique de l'Ouest, les malfaiteurs et les acteurs non étatiques ont acquis des armes à feu et des munitions provenant des pays qui avaient connu des conflits armés (par exemple le Libéria, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire). La Libye a été la principale source d'approvisionnement en armes à feu de la région, en particulier entre 2011 et 2014. Depuis le début de la deuxième guerre civile en Libye en 2014, et la hausse de la demande intérieure qui en a résulté, les groupes armés ont commencé à utiliser des armes à feu provenant de pillages ou des dépôts d'autres pays africains.

Plusieurs acteurs sont impliqués dans le commerce illicite d'armes de petit calibre en Afrique de l'Ouest. Des sources diverses indiquent que les groupes combattant activement dans les conflits armés de la région participent également au trafic d'armes. L'analyse montre qu'il existe également une seconde catégorie d'acteurs, composée de revendeurs qui trafiquent des armes dans toute la région à des fins pécuniaires.

Les armes les plus utilisées dans la région sont notamment des fusils d'assaut (dont l'AK-47), des mitrailleuses, des armes de poing et des fusils de petite taille, ainsi que des armes artisanales locales.

Flux illicites de fonds et d'avoirs

Cette section s'intéresse aux différents aspects du financement illicite de la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. La criminalité organisée étant fondamentalement axée sur la recherche du profit, les services chargés de l'application de la loi doivent s'attaquer aux produits des activités criminelles en suivant et en prévenant les mouvements illicites de fonds et d'avoirs dans la région de l'Afrique de l'Ouest et ailleurs.

Cette section examine et évalue tout d'abord la question du blanchiment de fonds dans la région comme étant un aspect de toutes les activités illicites qui ont été mises en évidence, puis passe en revue les autres types de mouvements ou transferts de fonds, qui ne sont pas forcément liés ou apparentés au blanchiment dans la mesure où l'argent concerné n'est pas dissimulé.

En effet, le mouvement de fonds illicites ou la délocalisation de richesses illicites ne constituent pas nécessairement un aspect du blanchiment de capitaux, mais constituent bien un aspect du crime organisé. Les systèmes parallèles de transfert de fonds constituent un

aspect important des flux d'argent et d'actifs illicites dans la région, car le simple mouvement de l'argent à travers les frontières de la région ou d'autres juridictions internationales peuvent suffire à stimuler les activités du crime organisé.

Blanchiment de fonds

En Afrique de l'Ouest, quelque 40 à 80 % de l'activité économique a lieu en dehors du secteur bancaire officiel, ce qui offre de grandes possibilités en matière de blanchiment du produit des infractions. Cette situation particulière a pour effet de favoriser les transactions en espèces ou par l'intermédiaire de systèmes informels de transfert d'argent, d'où le grand nombre de transactions échappant au contrôle des organes de réglementation officiels⁵⁷.

Dans ce contexte, les malfaiteurs ont pour habitude de blanchir le produit de leurs activités illicites en dehors du système financier officiel, ce qui rend cette opération difficile à détecter par les services chargés de l'application de la loi. Du fait de la nature complexe du blanchiment et des capacités limitées dont dispose la police pour mettre au jour ses divers mécanismes, il semblerait que ce type d'infraction soit sous-évalué dans la région.

Les malfaiteurs profitent du fait que l'économie de l'Afrique de l'Ouest est fondée sur les espèces pour transférer de l'argent sale d'un pays à un autre ; les groupes criminels utiliseraient des activités commerciales légitimes (comme des investissements immobiliers) pour intégrer les fonds illicites résultant de la vente de marchandises de contrefaçon dans l'économie légale⁵⁸.

Cette forme de criminalité est complexe et recourt à des méthodologies variées. Il est donc très probable que lorsqu'ils enquêtent sur

diverses infractions principales, les services chargés de l'application de la loi ignorent généralement leurs implications en matière de blanchiment de fonds.

Cette activité criminelle touche la majorité des pays de la région et les malfaiteurs impliqués ont des liens avec l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Toutes les sources d'informations indiquent que dans la région, les infractions principales les plus susceptibles de donner lieu au blanchiment de fonds sont la fraude bancaire, le vol, la corruption et l'évasion fiscale.

Les malfaiteurs profitent du fait que l'économie de l'Afrique de l'Ouest est fondée sur les espèces pour transférer de l'argent sale d'un pays à un autre.

Globalement, le secteur bancaire et les sociétés de transfert d'argent officielles sont les canaux les plus vulnérables utilisés pour blanchir des fonds en Afrique de l'Ouest. Le nombre élevé de transactions en espèces effectuées quotidiennement permet difficilement d'enregistrer l'origine et le flux des fonds. Les produits et services bancaires les plus vulnérables sont les suivants : comptes courants, comptes en devises étrangères, comptes d'épargne, crédits commerciaux, crédits privés, placements et transferts d'argent internationaux.

Outre le secteur bancaire, d'autres activités ne sont pas réglementées et demeurent vulnérables au placement, à l'empilage et à l'intégration des profits illicites dans le secteur légal. Il s'agit plus particulièrement des sociétés immobilières, des casinos, des commerces de

pierres et de métaux précieux, et des services financiers mobiles.

En Afrique de l'Ouest, l'achat et la vente de biens immobiliers se font souvent en espèces, ce qui signifie que les transactions ne sont pas enregistrées. Cette pratique, associée à une réglementation laxiste du secteur immobilier et au contrôle insuffisant de l'origine des fonds avant la réalisation des transactions, rendent le secteur vulnérable au blanchiment d'argent.

Les casinos sont, eux aussi, vulnérables au blanchiment de fonds en raison du laxisme de la réglementation et de la fréquence des transactions en espèces. Dans la région, comme dans le reste du monde, il est difficile de déterminer le volume des transactions effectuées par ces établissements ; de plus, ce secteur est souvent laissé de côté lorsqu'il s'agit de s'intéresser aux mécanismes de blanchiment en Afrique de l'Ouest. Au Ghana, la population locale participe peu à l'activité des casinos car tous les établissements enregistrés appartiennent à des étrangers, notamment des Chinois et des Libanais⁵⁹.

Une autre activité exposée au blanchiment de fonds en Afrique de l'Ouest est l'exploitation minière. En manipulant les prix ou en falsifiant les factures, les groupes criminels parviennent à simuler des ventes d'or fictives, alors que l'argent résulte en fait de diverses activités illicites.

Bien que le fait soit peu signalé, certaines sources montrent que les groupes criminels ont certes recours à des activités illicites diverses, mais utilisent aussi les circuits traditionnels de l'économie officielle pour blanchir le produit du trafic de marchandises de contrefaçon (notamment des produits pharmaceutiques).

Lesdits groupes utiliseraient les gains illicites de ce trafic pour développer la production,

l'importation, le stockage ou le transport des marchandises de contrefaçon, qui sont ensuite introduites dans les chaînes d'approvisionnement légales et permettent d'obtenir des revenus licites⁶⁰.

Systèmes parallèles de transfert de fonds

Les systèmes parallèles de transfert de fonds jouent un rôle important dans les flux illicites de fonds et d'avoirs dans la région, car le simple déplacement de fonds entre les pays de la région ou vers le reste du monde peut suffire à faire prospérer la criminalité organisée.

Les groupes criminels utilisent différents procédés pour transférer leurs gains illicites entre les pays de l'Afrique de l'Ouest et vers d'autres pays. Les transferts – c'est-à-dire les envois d'argent ou de biens matériels entre une entité et une autre – incluent les envois informels d'argent à des proches ou des amis vivant à l'étranger, des remboursements de dettes, ainsi que le paiement de biens et de services.

Dans la région, les malfaiteurs utilisent les sociétés de transfert d'argent (comme Western Union et MoneyGram) et les services bancaires mobiles à des fins illicites. Cette méthodologie est employée aux niveaux local et international, et pour des transactions de tout montant (faible ou élevé). Le recours aux sociétés de transfert d'argent est fréquent pour commettre des fraudes, souvent des escroqueries aux avances de frais commises dans la région et ciblant des ressortissants d'autres pays (notamment en Europe et en Amérique du Nord) ; il s'accompagne généralement de l'usage de faux documents.

Si les sociétés de transfert d'argent sont beaucoup utilisées en Afrique de l'Ouest, le coût des transactions est extrêmement élevé pour la population. Selon un précédent rapport, le coût disproportionné des transactions favorise les monopoles et encourage l'utilisation des systèmes de transfert informels, qui peuvent aussi être mis à profit par les malfaiteurs, voire gérés directement par eux⁶¹.

La multiplication des mécanismes informels représente un gros risque pour les économies de la région, et bien que les informations à ce sujet soient rares, on pense que ces dispositifs pourraient être contrôlés et utilisés par les malfaiteurs pour transférer des fonds liés à des activités illicites ou au financement du terrorisme⁶².

Dans une région où le système financier officiel n'est pas accessible à des pans entiers de la population, les services financiers mobiles et la banque mobile sont apparus comme une alternative à l'inclusion financière et sont en train de changer la nature du financement de la criminalité et des transactions illicites.

Ces solutions financières se sont rapidement développées dans la région par l'intermédiaire de services comme MTN Mobile Money et Orange Money, qui permettent aux citoyens d'envoyer et de recevoir de l'argent, et également d'effectuer des paiements. Le lien entre ces types de transactions et la criminalité ou le terrorisme échappe souvent aux services de renseignements financiers ; or, l'analyse de toutes les sources indique que ce secteur pourrait être exploité par les malfaiteurs ou les organisations terroristes pour transférer des fonds aux niveaux national et international⁶³.

Flux illicites d'argent provenant de l'utilisation des ressources naturelles

La riche industrie extractive d'Afrique de l'Ouest est elle aussi vulnérable aux flux financiers illicites. Dans les pays présentant une forte dépendance aux ressources naturelles – comme le Nigéria, où le secteur du pétrole et du gaz représente quelque 35 % du produit intérieur brut et les revenus des exportations de pétrole plus de 90 % du total des recettes d'exportation⁶⁴ –, les éventuels flux illicites de fonds ont des impacts très négatifs sur l'économie et le développement.

Dans l'industrie extractive, les flux financiers illicites peuvent provenir de la corruption (par exemple, fraude fiscale ou non-déclaration de bénéfices commerciaux), de l'exploitation illégale de ressources (comme l'extraction de pétrole brut au-delà de la quantité autorisée, ou l'utilisation de fausses factures) et de l'évasion fiscale^{65/66}.

Le vol de ressources naturelles (comme le pétrole brut) est un autre procédé utilisé par les malfaiteurs pour s'assurer des revenus illicites. L'analyse de l'ensemble des sources d'informations montre qu'en Afrique de l'Ouest les malfaiteurs utilisent des méthodes diverses pour s'approprier cette richesse naturelle : du vol dans les pipelines au commerce illégal sur les marchés locaux et mondiaux, en passant par le détournement de fonds.

Comme nous l'avons vu plus haut dans le rapport, les malfaiteurs attaquent les navires-citernes pour y voler du pétrole brut et le vendre à des raffineries illicites dans la région. Une autre pratique consiste à vendre illégalement du pétrole subventionné à des pays où les prix sont beaucoup plus élevés, privant le pays producteur

des revenus de la vente de cette ressource⁶⁷.

Toutes ces pratiques ont un impact très négatif sur la croissance économique de l'Afrique de l'Ouest car elles privent les pays de recettes fiscales et ont des répercussions sur l'emploi et divers autres aspects sociaux.

Les fonds illicites peuvent aussi être blanchis par l'achat et la vente d'or, de diamants et de pierres précieuses. Les transactions de marchandises sont fréquemment conclues en espèces et ont une traçabilité très limitée.

L'or peut être utilisé comme monnaie d'échange pour l'achat d'autres biens – licites ou illicites –, ou comme moyen de placement des revenus générés par l'activité illicite⁶⁸. Comme indiqué plus haut, les groupes criminels se livrent également à des escroqueries avec l'or et les diamants.

Si l'or et le diamant sont les marchandises les plus connues en ce qui concerne le lien entre l'industrie extractive et le commerce illicite, des sources publiques indiquent que d'autres ressources minérales (comme le fer, l'uranium et le pétrole) procurent également des revenus illicites.

Les mouvements de fonds de grande ampleur sont, en fin de compte, difficiles à localiser et à suivre dans la région, et continueront sans doute de poser un gros problème aux services chargés de l'application de la loi.

Conclusion

L'objectif d'une évaluation de la menace est de repérer toute organisation criminelle – en place ou émergente – ou toute activité susceptible de représenter une menace ou un danger directs pour la préservation de la sûreté, de la sécurité et du développement d'un pays. L'analyse

contenue dans ce rapport a mis en évidence les menaces actuelles liées aux réseaux criminels et aux marchés illicites dans toute l'Afrique de l'Ouest.

Dans ce rapport, le trafic de drogue, la criminalité financière, la traite d'êtres humains, le vol organisé et le vol avec violence, la criminalité de l'environnement et la piraterie maritime ont fait l'objet d'une évaluation méthodique. Les principales infractions de facilitation et activités criminelles convergentes relevées dans la région ont également été examinées, notamment la cybercriminalité, ainsi que le trafic et le commerce d'armes légères et de petit calibre.

Enfin, le rapport a abordé la question des flux illicites de fonds et d'avoirs, en s'intéressant aux principales activités de blanchiment d'argent constatées dans toute l'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'aux mouvements de fonds à l'intérieur de la région et à destination de l'étranger.

S'agissant du trafic de drogue, les malfaiteurs utilisent des méthodes et des itinéraires variés pour acheminer la drogue dans la région, et il est à prévoir qu'ils imagineront des systèmes de plus en plus élaborés pour échapper à la surveillance des services chargés de l'application de la loi.

Les organisations criminelles continueront à se livrer à la traite des personnes à des fins sexuelles ou pour du travail forcé. Elles continueront également à voler des véhicules et à en faire le trafic, mais aussi à tirer profit des œuvres d'art et du patrimoine culturel de la région pour financer d'autres activités criminelles.

Les groupes criminels vont aussi continuer à exploiter les ressources naturelles et à prendre pour cible la faune sauvage pour s'enrichir illicitement. Cela dit, plus que toute autre activité criminelle, les organisations, groupes et

gangs de malfaiteurs vont continuer à accroître leurs capacités d'action en matière de fraude et d'infractions diverses relevant de la criminalité financière.

Gagnant en ingéniosité au fil du temps et tirant des enseignements des interventions des services chargés de l'application de la loi, les groupes criminels resteront actifs sur plusieurs marchés illicites à la fois, exploitant au mieux les possibilités qui s'offrent à eux et accroissant leurs profits, tout en améliorant leur résilience face aux mesures de répression.

La criminalité organisée a une incidence directe sur la société civile et le progrès économique. Les organisations criminelles opérant en Afrique de l'Ouest ont à la fois l'intention et la capacité de continuer à exploiter la région à des fins criminelles, ainsi que de faire prospérer leurs activités illicites dans pratiquement tous les pays de la région. Au fur et à mesure que ces organisations se développeront, leurs pratiques injustes et sans scrupules porteront préjudice aux entreprises légitimes, priveront les États de sources de revenus et provoqueront la détérioration de l'économie réelle.

La présente évaluation permet d'en savoir plus sur le problème de la criminalité organisée dans la région en termes d'intention et de capacité de ceux qui s'y livrent, ce qui devrait encourager l'échange d'informations et la coopération policière entre les pays.

L'objectif de ce rapport est d'apporter de nouvelles informations afin de permettre aux instances de décision d'anticiper les menaces

futures émanant des activités actuelles de la criminalité organisée, et d'évaluer comment ces menaces risquent d'évoluer ou de croître dans un proche avenir.

Il devrait aider les services chargés de l'application de la loi à élaborer des stratégies pour faire face aux nombreux défis auxquels ils sont confrontés en ce qui concerne la criminalité transnationale organisée dans la région de l'Afrique de l'Ouest.

Références

- ¹ 'The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment', *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2016, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/Afghanistan/Afghan_Opiate_trade_Africa_2016_web.pdf (consulté le 9 avril 2018).
- ² En 2015, les autorités nigérianes ont découvert et détruit une vaste plantation de 377 hectares de cannabis. *Federal Republic of Nigeria National Drug Law Enforcement Agency (NDLEA)*, Annual Report 2015.
- ³ INTERPOL public website: <https://www.interpol.int/News-and-media/News/2016/N2016-162> (consulté le 11 juin 2018).
- ⁴ NDLEA Annual Report, 2015, op. cit.
- ⁵ 'The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment', 2016, op. cit.
- ⁶ INTERPOL public website, <https://www.interpol.int/News-and-media/News/2015/N2015-155> (consulté en mars 2018).
- ⁷ 'World Drug Report', *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2017, <https://www.unodc.org/wdr2017/index.html> (consulté le 5 mars 2018).
- ⁸ 'Transnational Drugs Trafficking from West Africa to Southeast Asia: A Case Study of Vietnam', *Journal of Law and Criminal Justice* December 2015, Vol. 3, No. 2, pp. 37-54
- ⁹ 'Super Laboratory: NDLEA arraigns 4 Mexicans, 5 Nigerians', site Web officiel de la NDLEA, <https://ndlea.gov.ng/new-and-event/super-laboratory-ndlea-arraigns-4-mexicans-5-nigerians/> (consulté le 9 avril 2018).
- ¹⁰ Operation Lionfish public press release, INTERPOL, <https://www.interpol.int/News-and-media/News/2017/N2017-071> (consulté en mars 2018).
- ¹¹ 'The scourge of tramadol abuse', *ENACT*, 2018, <https://enactafrica.org/enact-observer/the-scourge-of-tramadol-abuse>
- ¹² 'The Afghan Opiate Trade and Africa - A Baseline Assessment', 2016, op. cit.
- ¹³ 'It's time to stop laughing at Nigerian scammers', *The Washington Post*, 12 June 2014, https://www.washingtonpost.com/news/business/wp/2018/06/12/its-time-to-stop-laughing-at-nigerian-scammers-because-theyre-stealing-billions-of-dollars/?utm_term=.a44cd2e4a479 (consulté le 15 mai 2018)
- ¹⁴ 'Ivory Coast cracks down on cybercrime', *BBC*, January 2014: <https://www.bbc.com/news/business-25735305> (consulté le 19 juin 2018)
- ¹⁵ Open Source Research, Thomson Reuters World Check Database, organized crime coded information for West Africa queried (consulté en mars 2018)
- ¹⁶ 'West and Central Africa', *International Organization for Migration*, 2018, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 7 mai 2018)
- ¹⁷ 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', *Éditions OCDE*, 2018.
- ¹⁸ 'West and Central Africa', *Organisation internationale pour les migrations*, 2018, <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 7 mai 2018).
- ¹⁹ Ibid.
- ²⁰ 'Bittersweet Easter: Child Trafficking in the Chocolate Industry', *The Global Initiative against Transnational Organized Crime*, 17 avril 2014, www.globalinitiative.net/bittersweet-easter (consulté le 2 mai 2018).
- ²¹ 'Human trafficking: The lives bought and sold', *BBC*, Juillet 2015, <https://www.bbc.com/news/world-33592634> (accessed 10 May 2018)
- ²² Global Report on Trafficking in Persons », *Office des Nations Unies contre la drogue et le crime*, 2012, https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/glotip/Trafficking_in_Persons_2012_web.pdf (consulté le 14 mai 2018).
- ²³ 'Trafficking and Smuggling of Human Beings: Beggars in the hands of traffickers', *Belgium Federal Migration Centre*, 2016
- ²⁴ 'West and Central Africa', *Organisation internationale pour les migrations*, 2018 <https://www.iom.int/west-and-central-africa> (consulté le 7 mai 2018).
- ²⁵ Ibid.
- ²⁶ 'People smugglers: The latter day slave merchants', *Frontex*, 30 September 2014, <https://frontex.europa.eu/media-centre/focus/people-smugglers-the-latter-day-slave-merchants-UArKn1> (accessed 1 June 2018)
- ²⁷ 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', 2018, op. cit.
- ²⁸ 'Blanchiment de capitaux résultant du trafic de produits pharmaceutiques contrefaits', *Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)*, juillet 2017.
- ²⁹ 'Côte d'Ivoire : le marché Roxy à Abidjan, le paradis des faux médicaments', *Institut international de recherche anti-contrefaçon de médicaments*, 28 avril 2017, <https://www.iracm.com/2017/04/cote-divoire-le-marche-roxy-abidjan-paradis-des-faux-medicaments/> (consulté le 14 juin 2018).

-
- ³⁰ 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', 2018, op. cit.
- ³¹ 'Rapport annuel du Programme de contrôle des conteneurs', *Organisation mondiale des douanes*, 2015.
- ³² 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', 2018, op. cit.
- ³³ 'Motor Vehicle Crime in Global Perspective', INTERPOL, 2014. Available at: <https://www.interpol.int/Crime-areas/Vehicle-crime/Vehicle-crime>
- ³⁴ 'Terrorist Financing in West and Central Africa', *Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)*, <http://www.fatf-gafi.org/publications/methodsandtrends/documents/terrorist-financing-west-central-africa.html> (consulté le 14 juin 2018).
- ³⁵ Analyse des données des Listes rouges établies par le Conseil international des musées (ICOM), qui répertorient les catégories d'objets culturels exposés au trafic : <https://icom.museum/fr/activites/protection-du-patrimoine/listes-rouges-red-lists/> (consulté le 17 mai 2018).
- ³⁶ 'Reconstruction du patrimoine culturel malien', UNESCO, <https://fr.unesco.org/news/reconstruction-du-patrimoine-culturel-malien> (consulté le 15 mai 2018).
- ³⁷ S. Kershaw, 'The race to save ancient Islamic manuscripts from terrorists who want them destroyed', *The Washington Post*, 21 janvier 2016, https://www.washingtonpost.com/news/inspired-life/wp/2016/01/21/the-race-to-save-ancient-islamic-manuscripts-from-terrorists-who-want-them-destroyed/?utm_term=.ea35811fb841 (consulté le 15 mai 2018).
- ³⁸ West African elephants, *Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage*, <https://www.cms.int/west-african-elephants/fr/page/menaces-et-défis-1-elephants/en/node/4438> (consulté le 23 mars 2018).
- ³⁹ 'Environment, Peace and Security: a convergence of threats', 2016, op. cit.
- ⁴⁰ 'EAGLE Network Annual Report', *Eco Activist for Governance and Law Enforcement*, 2017.
- ⁴¹ 'Environment, Peace and Security: a convergence of threats', 2016, op. cit.
- ⁴² 'EAGLE Network Annual Report', 2017, op. cit.
- ⁴³ D. Belhabib, 'The Black Hole in the Seas', *SAMUDRA*, Report N° 77, p. 20.
- ⁴⁴ 'Western Africa's missing fish: the impacts of illegal, unreported and unregulated fishing and under-reporting catches by foreign fleets' in Daniels, A., Gutiérrez, M., Fanjul, G., Guereña, A., Matheson, I. and Watkins, K. (eds.), *Overseas Development Institute*, June 2016
- ⁴⁵ 'Fraud Warning and Fake Kimberley Process Certificates for Sierra Leone and Guinea', *Département d'État des États-Unis*, 9 mai 2014, <https://2009-2017.state.gov/r/pa/prs/ps/2014/05/225925.htm> (consulté le 11 juin 2018).
- ⁴⁶ 'National Risk Assessment on Money Laundering and Terrorist Financing of Ghana', *Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)*, août 2016, https://www.giaba.org/media/f/1001_NRA%20REPORT%202016%20-%20PUBLIC%20VERSION.pdf (consulté le 14 mai 2018).
- ⁴⁷ 'Trafficking in Persons Report', *Département d'État des États-Unis*, juin 2017.
- ⁴⁸ 'Piracy and Armed Robbery Against Ships Annual Report' *Bureau maritime international*, janvier 2018, <https://www.icc-ccs.org/reports/2017-Annual-IMB-Piracy-Report.pdf> (consulté le 2 avril 2018).
- ⁴⁹ Ibid.
- ⁵⁰ 'Maritime piracy hotspots persist worldwide despite reductions in key areas', *International Chamber of Commerce*, 2 février 2016, <https://www.icc-ccs.org/index.php/1154-imb-maritime-piracy-hotspots-persist-worldwide-despite-reductions-in-key-areas> (consulté le 2 avril 2018).
- ⁵¹ 'Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil', *The Royal Institute of International Affairs*, septembre 2013.
- ⁵² 'Nigeria navy arrests 10 suspects on ship of stolen oil', *Reuters*, 26 avril 2017, <https://www.reuters.com/article/us-nigeria-oil-theft/nigeria-navy-arrests-10-suspects-on-ship-of-stolen-oil-idUSKBN17S2S6> (consulté le 1er juin 2018).
- ⁵³ 'The Upsurge of Oil Theft and Illegal Bunkering in the Niger Delta Region of Nigeria: Is There a Way Out?', *Mediterranean Journal of Social Sciences MCSER Publishing*, Rome, Italie Vol 6 N° 3 S, 2 mai 2015.
- ⁵⁴ 'Navy Raids Illegal Refining Sites in the Niger Delta', *Nigerian Navy*, 3 août 2017, <http://www.navy.mil.ng/2017/08/03/navy-raids-illegal-refining-sites-in-the-niger-delta/> (consulté le 1er juin 2018).
- ⁵⁵ 'Cybercrime in West Africa: Poised for an Underground Market', *Trend Micro - INTERPOL*, 2015.
- ⁵⁶ 'Facilitating PSSM Assistance in the Sahel and Beyond', *Small Arms Survey*, Issue Brief N° 18, décembre 2016.
- ⁵⁷ 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', 2018, op. cit.
- ⁵⁸ 'Blanchiment de capitaux résultant du trafic de produits pharmaceutiques contrefaits', 2017, op. cit.
- ⁵⁹ 'National Risk Assessment on Money Laundering and Terrorist Financing of Ghana', 2016, op. cit.
- ⁶⁰ 'Typologies studies on money laundering arising from electronic counterfeiting and intellectual property theft in West Africa', *Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)*, février 2017.
- ⁶¹ 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', op. cit.
- ⁶² 'Terrorist Financing in West and Central Africa', *Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA)*, novembre 2016.
- ⁶³ 'Flux financiers illicites : L'économie du commerce illicite en Afrique de l'Ouest', 2018, op. cit.

⁶⁴ 'Nigeria: facts and figures', *Organisation des pays exportateurs de pétrole*, http://www.opec.org/opec_web/en/about_us/167.htm (consulté le 21 mai 2018).

⁶⁵ 'Nigeria Signs Agreement to Stop Siphoning of Funds and Curb Corruption', *ICC Commercial Crime Services*, <https://www.icc-ccs.org/index.php/talkfraud/nigeria-signs-agreement-to-stop-siphoning-of-funds-and-curb-corruption-babajide> (consulté le 17 mai 2018).

⁶⁶ P. Le Billon, « Extractive Sectors and Illicit Financial Flows: What Role for Revenue Governance Initiatives? », *Chr. Michelsen Institute*, Issue N° 13, novembre 2011.

⁶⁷ 'Nigeria's Criminal Crude: International Options to Combat the Export of Stolen Oil', 2013; op. cit.

⁶⁸ 'Mali - Rapport d'assistance technique - Anticorruption et lutte contre le blanchiment de capitaux', 2015, op. cit.

► **À PROPOS INTERPOL**

INTERPOL est l'organisation internationale de police la plus importante au monde. Notre rôle est d'assister les services chargés de l'application de la loi de nos 194 pays membres dans la lutte contre toute forme de criminalité transnationale. Nous nous employons à aider les polices du monde entier à relever les défis – de plus en plus nombreux – de la lutte contre la criminalité au 21^{ème} siècle en leur apportant un appui technique et opérationnel grâce à une infrastructure de pointe. Nos services comprennent des formations ciblées, un soutien spécialisé aux enquêtes, des bases de données spécialisées et un système de communication policière sécurisé.

► **NOTRE VISION : « RELIER LES POLICES POUR UN MONDE PLUS SÛR »**

Notre vision est celle d'un monde dans lequel chaque professionnel des services chargés de l'application de la loi pourra, par la voie d'INTERPOL, transmettre, échanger et consulter en toute sécurité des informations de police vitales, à tout moment et en tout lieu où il en aura besoin, afin d'assurer la sécurité des personnes sur toute la surface du globe. Nous apportons et travaillons à offrir continuellement des solutions innovantes et de pointe aux problèmes qui se posent à l'échelle mondiale en matière de police et de sécurité.



Secrétariat général
200 quai Charles de Gaulle
69006 Lyon
France
Tél. : +33 4 72 44 70 00
Fax : +33 4 72 44 71 63

Twitter : @INTERPOL_HQ
YouTube : INTERPOLHQ

www.interpol.int